



Téléchargement version numérique :
<https://bit.ly/3uCv3G5>



DEVENIR ENSEIGNANT EN 2022

CRPE, CAPES, CAPET...

**LES NOUVEAUX CONCOURS
LES NOUVELLES ÉPREUVES**

**LES AUTRES VOIES SANS CONCOURS
SANS DIPLÔME OU SANS MASTER**

RÈGLES D'OR ET BONS CONSEILS

**RÉUSSIR SON CONCOURS
RÉUSSIR SES PREMIERS STAGES
DÉCOUVRIR RÉSEAU CANOPÉ**

1^{er} OU 2nd DEGRÉ - FILIÈRE GÉNÉRALE, AGRICOLE OU PRO

LE GUIDE DU CANDIDAT ET DE L'ENSEIGNANT STAGIAIRE

**GUIDE
INTERACTIF**

OFFERT EN PARTENARIAT
AVEC

ANTICIPA
by CNP Assurances

SPÉCIAL CRPE 2022

- ✓ ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ
 - ✓ MISE EN SITUATION
 - ✓ ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
- EXTRAITS DE LIVRES ET EXERCICES**

Groupe Vocation
Service public 教师团

**POUR MARION,
ENSEIGNANTE,
RÉUSSIR SA RENTRÉE
N'EST PAS
UN PROBLÈME.**

+X

Banque Populaire et la **CASDEN**, la banque coopérative de la Fonction publique, accompagnent les enseignants pour une rentrée scolaire réussie, que ce soit pour leurs besoins personnels, avec des offres dédiées aux agents de la Fonction publique, ou pour leurs projets professionnels, avec la mise à disposition d'outils culturels et pédagogiques.

casden
BANQUE POPULAIRE

BANQUE POPULAIRE **+X**

la réussite est en vous



Document à caractère publicitaire et non contractuel.

BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social: 60, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris N° 493 455 042 - CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - Crédit photo : Getty Images -

LE GUIDE DU CANDIDAT ET DE L'ENSEIGNANT STAGIAIRE

Les parcours pour devenir enseignant sont variés, et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver, d'autant plus que les réformes sont fréquentes !

La dernière d'entre elles concerne les candidats aux **concours externes** de l'enseignement (CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS) et s'applique pour la première fois à partir de la session 2022. Les conditions de diplôme pour s'inscrire à ces concours passent de bac + 4 à bac + 5, et l'année de stage est repoussée d'un an. Découvrez en détail le **déroulement des différents parcours possibles**, que vous empruntiez la voie de l'enseignement dès la licence ou plus tard.

Cette évolution du parcours de formation vers les métiers de l'enseignement s'accompagne d'une **réforme des épreuves des concours**. La dimension professionnelle y occupe une place plus importante. Prenez connaissance de ces nouvelles épreuves puis, pour les réussir, suivez les bons conseils de Jean-Louis Auduc, ancien directeur des études d'un IUFM (ancien INSPE) !

Vous n'avez pas les diplômes requis pour vous inscrire aux concours externes ? Tout n'est pas perdu : d'autres voies vous permettent de vous présenter aux concours sans les diplômes requis. **Concours internes, 3e voie, validation des acquis...** trouvez celle qui vous correspond ! Pensez aussi aux **filières professionnelles et agricoles** de l'enseignement, ouvertes à des profils d'enseignants particulièrement variés, parfois dès le bac.

Il est également possible d'**enseigner sans concours**, avec le statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez dans le public ou le privé). Il est moins avantageux que celui de fonctionnaire, mais permet d'enseigner sans master ni concours et **dans la région de votre choix**.

Quel que soit votre statut, vous avez besoin d'être accompagné dans vos premiers pas d'enseignant. Laurent, professeur d'anglais exerce le rôle de tuteur auprès de stagiaires depuis le début de sa carrière : il vous donne ses conseils pour réussir au mieux vos stages. Quant à Thomas Fleury, de Réseau Canopé, il vous présente le site **CanoTech** qui propose gratuitement aux enseignants des formations à distance, des ressources et des dossiers thématiques sur les pratiques pédagogiques d'aujourd'hui.

La Rédaction

Vocation Enseignant.fr est une publication du groupe **Vocation Service Public** ©
Dépôt légal n°10 octobre 2021 - **ISSN 2267-277 X** - Ne peut être vendu



Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr
Publicité, partenariat, opérations spéciales : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@gvsp.fr

Impression : SIEP - 77590 Bois le Roi

GVSP : Sarl au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169

Siège social et Rédaction : 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau

Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Jean-Louis Auduc

Photos et illustrations: DR, fotolia, 123rf, iStock - Site : www.vocationenseignant.fr

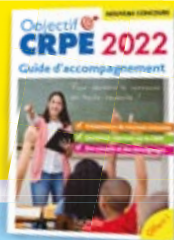
Vous souhaitez recevoir et diffuser ce Guide gratuit dans vos services ? Contact : antoine.ingold@gvsp.fr

Objectif CRPE 2022

NOUVEAU
CONCOURS

INCLUS !

Notre guide
d'accompagnement
à télécharger
gratuitement.



22,50€*

La nouvelle collection pour réussir
le concours de Professeur des écoles !



- L'offre la plus complète du marché
- Des ouvrages tout-en-un pour chaque épreuve
- Des guides pratiques centrés sur les besoins des candidats



VOCATION ENSEIGNANT

- **Quel est le profil des candidats aux concours ?**
Analyse des parcours et profils des candidats et lauréats des concours enseignants 2019 p. 6

DEVENIR ENSEIGNANT

- **Devenir enseignant sans concours**
Comment postuler dans le public ou le privé p. 10
- **Les nouveaux concours, les nouveaux cycles de formation**
Le point détaillé pour comprendre les différents parcours possibles p. 12
- **Les nouvelles épreuves écrites et orales**
Ce qui vous attend dès la session 2022 p. 16
- **Passer les concours sans diplôme ou sans master**
Découvrez les autres voies pour vous présenter aux concours sans les diplômes requis p. 20
- **Devenir enseignant en filière pro ou agricole**
Des filières méconnues qui recrutent des profils très variés p. 22

RÉUSSIR

- **Les 10 règles d'or pour réussir les concours**
Avec Jean-Louis AUDUC, ancien directeur d'IUFM et auteur de nombreux ouvrages de référence p. 24
- **Réussir ses premiers stages**
Les bons conseils de Laurent, prof et tuteur p. 26
- **CanoTech, la plateforme de formation et de ressources pédagogiques des enseignants**
Découvrez Réseau Canopé et accédez aux ressources du site CanoTech p. 28

JE ME PRÉPARE - CRPE 2022

- **Épreuve écrite d'admissibilité - Maths** p. 32
Cours d'arithmétique avec Hachette éducation
- **Épreuve écrite d'admissibilité - Arts** p. 36
« Les rencontres musicales » avec Ellipses
- **Mise en situation professionnelle** p. 40
Élaborer une séance avec Dunod
- **Épreuve orale d'admission - Leçon** p. 44
« Prendre en compte la diversité des élèves et différencier sa pédagogie » avec Vuibert



Vocation
Enseignant.fr



LE SITE DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS <https://vocationenseignant.fr/>



LE GUIDE DE SURVIE DU NOUVEL ENSEIGNANT

Bien débiter et éviter le burn out !

Téléchargez ici la version numérique complète et gratuite



QUEL EST LE PROFIL DES LAURÉATS DES CONCOURS ?

Le plus souvent, le nouvel enseignant est UNE nouvelle enseignante de moins de 25 ans qui a réussi « du premier coup » un concours externe de l'enseignement (public plutôt que privé, du 1^{er} degré plus souvent que du 2nd) pendant qu'elle était étudiante à l'INSPÉ. Si ce profil domine, il n'empêche pas des candidats aux parcours bien différents de réussir aussi leur concours ! Une note d'information publiée par la DEPP (novembre 2020) analyse le profil des admis aux concours enseignants 2019 et en révèle la variété.

QUI SONT LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS ?

En 2019 comme lors des sessions précédentes, « **les femmes constituent la majorité des lauréats des concours enseignants**, plus dans le privé que dans le public. La part des femmes est sensiblement plus élevée dans l'enseignement primaire (84 % dans le public et 93 % dans le privé sous contrat) que dans le secondaire (respectivement 56 % et 66 %). » **Les hommes** restent toutefois les bienvenus dans la profession ! Une légère évolution en leur faveur est d'ailleurs à noter : « dans l'ensemble, la proportion de femmes a tendance à décroître aux concours externes au cours des six dernières années ».

Ces femmes et ces hommes ont généralement **moins de 30 ans** au moment où ils réussissent leur concours. Mais en réalité, tous les âges sont représentés, des moins de 25 ans aux plus de 50 ans. En effet certains passent le concours dans la continuité de leurs études, tandis que d'autres s'y présentent après quelques années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement ou non.

Ainsi **les moyennes d'âge** aux concours externes varient en fonction des parcours des candidats : « 25 ans pour les étudiants issus des INSPÉ (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), 11 ans de plus pour les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé et 9 ans pour ceux sans emploi dans le premier degré (respectivement 12 ans et 6 ans dans le second degré). »

Aussi, de façon logique, **les nouveaux enseignants âgés de plus de 30 ans sont moins issus des concours externes que des concours internes**, ces derniers étant ouverts aux enseignants titulaires ou non et aux fonctionnaires justifiant de 3 années de services.

Toutes voies de recrutement confondues, « l'âge moyen des lauréats a progressé de 1 à 2 ans au cours des dernières années, consécutivement à la mastérisation des formations à partir de la session 2011, et à la diversification du profil des candidats ». Cette évolution devrait se poursuivre à la prochaine session. En effet, à partir de 2022, le concours externe n'est plus accessible dès la première année de master mais à partir de la deuxième année seulement (voir p. 12).

ENSEIGNEMENT PUBLIC OU PRIVÉ, CONCOURS EXTERNE OU INTERNE : LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS

« Parmi les 26 240 candidats déclarés admis sur liste principale aux concours enseignants externes et internes pour la France entière, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, **22 380 (85 %)** d'entre eux ont réussi un concours dans le secteur **public** », et **3 860 (15 %)** dans le **privé sous contrat**.

Chacun des deux secteurs organise des recrutements externes et internes, dont les conditions d'accès diffèrent (voir p. 20-21). « **Dans l'enseignement public**, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe : 97 % des admis du premier degré et

78 % du second degré. **Dans l'enseignement privé sous contrat**, le mode de recrutement externe est également prépondérant pour le premier degré (94 %). En revanche, les recrutements externes sont minoritaires pour le second degré (42 %). » **Les nouveaux enseignants sont donc moins souvent issus des concours internes, sauf dans le second degré privé.**

Quant aux lauréats de la **3^e voie** (destinée aux candidats en reconversion, voir p. 20-21), ils sont comptabilisés dans les pourcentages des concours externes, dont ils représentent une très faible part.

QUELS PARCOURS AVANT LE CONCOURS ?

« Dans l'enseignement public, aux concours externes, les **étudiants** représentent deux tiers des lauréats (65 % pour le premier degré et 66 % pour le second degré). Une grande majorité de ces étudiants est issue des **INSPÉ** » : c'est le cas pour 60 % des lauréats du CRPE, 85 % de ceux du Capes, 55 % de ceux du Capes.

Les lauréats de l'**agrégation externe** sont également en majorité des étudiants, mais contrairement aux autres concours, « ce sont les **étudiants hors INSPÉ** qui sont les plus nombreux (40 %), les étudiants INSPÉ ne représentant que 1 % des admis ». 26 % sont issus d'une **École Normale Supérieure**.

En revanche, les étudiants sont minoritaires (39 %) parmi les admis aux Capet (professeurs en lycée technologique) et CAPLP (professeurs en lycée professionnel). En effet, ceux-ci sont, plus souvent que les lauréats des autres concours, déjà enseignants ou salariés dans un autre domaine. Cette différence peut s'expliquer ainsi : le Capet et le CAPLP existent dans des disciplines techniques et professionnelles (hôtellerie-restauration, coiffure...) et attirent des candidats qui souhaitent transmettre leur passion pour un métier qu'ils ont exercé pendant la première partie de leur carrière. Des conditions spécifiques leur permettent d'ailleurs d'accéder aux concours externes sans master mais après expérience professionnelle dans leur discipline d'enseignement (voir p. 24-25).

Mentionnons enfin les **personnels d'éducation et de surveillance** et les **personnes sans emploi** qui, bien que très peu représentés, figurent parmi les lauréats des concours.

QUI A LE PLUS DE CHANCES DE RÉUSSIR SON CONCOURS ?

Ce sont les **étudiants des Écoles Normales Supérieures**, presque exclusivement candidats à l'agrégation, qui affichent les meilleurs taux de réussite : 69 % dans l'enseignement secondaire public, 75 % dans le privé.

Puis « **les étudiants INSPÉ obtiennent des meilleurs taux de réussite que les étudiants hors INSPÉ pour chaque type de concours** [...] : pour l'enseignement public, 36 % des étudiants INSPÉ présents ont été admis aux concours externes de professeurs des écoles, 25 % pour les étudiants hors INSPÉ, respectivement 31 % et 29 % pour le secondaire ».

Mais les chances de réussir son concours ne sont pas seulement liées au parcours du candidat : elles dépendent aussi du rapport entre le nombre de candidats et le nombre de postes offerts.

Pour le **concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE)**, organisé à l'échelle des académies, **les taux de réussite varient d'une région à l'autre** : en 2019, ils se limitent à 10 et 13 % dans les académies de Rennes et Montpellier, tandis qu'ils atteignent 43 % à Reims et Créteil, et même 56 % à Paris.

Aux concours du secondaire, organisés à l'échelle nationale, c'est entre les disciplines que les taux de réussite se distinguent : 25 % des candidats obtiennent leur concours dans les disciplines scientifiques contre 15 % en éducation physique et sportive.

Les concours de l'enseignement restent globalement sélectifs. C'est pourquoi il n'est pas rare de s'y présenter plusieurs fois, jusqu'au succès !

Ainsi « 23 % des admis aux concours externes de professeurs des écoles sont des candidats qui ont échoué à un concours externe de la session précédente, 26 % pour les concours enseignants du second degré. » ■

Source : Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), Note d'information n° 20.44, Profil des admis aux concours enseignants 2019 des premier et second degrés, novembre 2020.

Assurance maladie des enseignants

TOUT COMPRENDRE POUR FAIRE LES BONS CHOIX

Sophie, professeure des écoles à Chartres depuis 5 ans, ne s'était jamais posé trop de questions sur son assurance maladie. Jusqu'à l'année dernière, où elle a cumulé des problèmes personnels et enchaîné les congés maladie. Nouvelle difficulté : Sophie a eu la surprise de voir son traitement divisé par deux après 3 mois d'arrêt, comme le prévoit son régime obligatoire. En effet, sa mutuelle complémentaire ne comportait pas de prévoyance... ce qui n'avait pas vraiment retenu son attention.

Voici les clés pour comprendre les spécificités de l'assurance maladie des enseignants, et découvrir ce que vous propose ANTICIPA.

Assurance maladie : distinguer régime obligatoire...

Le régime obligatoire d'assurance maladie prend en charge une part des frais de soins de santé des assurés sociaux et de leur famille et leur verse un revenu de remplacement s'ils sont contraints de cesser temporairement leur activité.

En ce qui concerne les enseignants titulaires et stagiaires, ils ne dépendent pas du régime général de la Sécurité sociale mais d'un régime particulier : celui-ci est géré dans la plupart des cas par la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale), ou par la MAGE (Mutuelle Autonome Générale de l'Éducation) pour les enseignants qui exercent à Paris ou dans le Rhône. Quant aux enseignants contractuels, ils sont rattachés à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de leur département.

...et mutuelle complémentaire

Les dépenses de soins de santé et de prévoyance non couvertes par le régime obligatoire peuvent être prises en charge par l'assurance complémentaire de l'assuré. Pour la Santé comme pour la Prévoyance, cette assurance complémentaire

peut être différente de celle du régime obligatoire d'assurance maladie : la complémentaire des enseignants n'est donc pas obligatoirement la MGEN ou la MAGE. Parmi les offres disponibles sur le marché, certaines sont référencées par le ministère de l'Éducation nationale et présentent des spécificités avantageuses :

- Elles sont soumises à un cahier des charges défini par le ministère de l'Éducation nationale pour mieux accompagner les enseignants.
- Elles respectent le principe de la solidarité et de l'encadrement des cotisations : la cotisation est basée sur le salaire. Ainsi, à âge égal et pour des garanties équivalentes, les agents bénéficiant d'une rémunération moins importante paieront moins cher.
- Pour les actifs, elles regroupent obligatoirement des garanties complémentaires santé (prise en charge des dépenses de soins de santé) et prévoyance (indemnisation des arrêts de travail, couverture des risques invalidité et décès) pour une protection sociale complète. Les retraités, quant à eux, sont couverts uniquement pour la santé.
- Les adhérents ne sont soumis à aucun questionnaire de santé.

Trois organismes sont référencés par le ministère de l'Éducation nationale : CNP Assurances est l'un d'eux depuis janvier 2018. Forte de son rapprochement avec La Banque Postale et de son appartenance au grand **pôle financier public**, CNP Assurances assure toutes les personnes depuis 170 ans. Elle a spécifiquement créé Anticipa pour les agents de l'Éducation nationale.

Pourquoi choisir Anticipa ?

Avec ANTICIPA vous faites le choix de la simplicité car l'offre est accessible en **100% digitale**.

Ainsi, en ligne vous pouvez :

- réaliser un devis;
- souscrire en ligne;
- gérer et suivre vos demandes de remboursement;
- simuler des remboursements, pour évaluer simplement ce qui reste à votre charge pour vos dépenses de santé;
- fixer des rendez-vous médicaux sous 3 jours ou demander des conseils sur la plateforme e-santé Lyfe;
- bénéficier de téléconsultations médicales (consultations à distance par chat, téléphone ou en visioconférence : plus de 25 spécialités médicales sont représentées) ;
- accéder aux réseaux Kalixia pour réduire vos dépenses sur l'achat des lunettes, des lentilles de contact ou des aides auditives...

Anticipa, c'est également une gamme de **services dédiés à vos problématiques professionnelles** :

- un service de coaching psycho-pédagogique axé sur le comportement éducatif ;
- un accompagnement post-menace et agression ;
- une écoute psychologique et une aide au retour à l'emploi, pour accompagner la réintégration professionnelle après un arrêt de travail de longue durée.

Qu'en est-il des tarifs des cotisations ?

La politique tarifaire d'Anticipa est très compétitive. Les 3 formules proposées s'adaptent aux besoins des enseignants aux différents stades de leur vie.

De plus, **à partir du 1^{er} janvier 2022, les enseignants bénéficieront d'un remboursement forfaitaire mensuel de 15 € par leur employeur**, à condition d'être bénéficiaires d'un contrat de protection sociale complémentaire responsable et solidaire tel qu'Anticipa (décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État).

En 2024, cette participation financière à la complémentaire santé des agents publics s'élèvera à **50 % de la cotisation**. ■

QUE PROPOSE ANTICIPA AUX JEUNES ENSEIGNANTS ?

Anticipa est une offre particulièrement intéressante pour les jeunes enseignants.

Voici l'exemple de **Laura, 26 ans, professeure des écoles à Lyon**, devenue titulaire l'an dernier, assurée au régime général, adhérente seule et ayant choisi les formules « Essentielle » d'Anticipa :

- son salaire annuel imposable est de 22 000 € ;
- sa cotisation santé est de 20,90 € par mois;
- sa cotisation prévoyance est de 13,93 € par mois.



Pour en savoir plus ou comparer les offres d'ANTICIPA, faites gratuitement votre devis en ligne sur **<https://anticipa.cnp.fr/>**

Une question ? Contactez CNP Assurances au **01 84 25 04 24** du lundi au vendredi de 9h à 20h ou par mail **contact@anticipa.cnp.fr**

DEVENIR ENSEIGNANT SANS CONCOURS

Il est possible d'enseigner sans concours. Vous bénéficiez alors d'un statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez dans le public ou le privé).

Il est moins avantageux que celui de fonctionnaire, mais permet d'enseigner sans master ni concours et dans la région de votre choix.

Chaque année, plus de 60 000 enseignants non titulaires occupent des postes vacants ou remplacent des professeurs absents (maladie, congé de formation, de maternité...), à temps plein ou partiel. Ils représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale qui connaît une crise des recrutements par concours depuis plusieurs années.

ENSEIGNANT CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Le statut d'enseignant contractuel

C'est dans l'enseignement public que le terme de « contractuel » est utilisé. Le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016 a modifié le statut des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles et les établissements publics d'enseignement du second degré.

L'enseignant contractuel est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel. Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, le contrat comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante.

Au bout de six ans, deux possibilités se présentent pour l'enseignant contractuel : soit il se voit proposer un CDI, soit il cesse d'exercer. Il peut aussi devenir titulaire en obtenant un concours de l'enseignement. (Voir pages 12 à 15)

Son salaire, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes : il s'élève au minimum à 1 500 € brut avec un bac + 2, à 1 700 € brut au niveau bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit environ 2 000 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter, et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans.

Le statut d'enseignant suppléant

Dans l'enseignement privé, un enseignant contractuel est appelé « suppléant ». Il est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel.

De la même manière que dans l'enseignement public, son statut permet de devenir titulaire via les concours internes.

Quant à la rémunération, elle est plus faible dans le privé que dans le public : un suppléant perçoit environ 1 500 € brut par mois.

ENSEIGNANT CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT : POUR QUEL PROFIL ?

Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement. Ces emplois sont, pour certains d'entre eux, un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation

des concours. D'autres encore exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance... D'autres enfin préfèrent ce statut qui leur permet d'exercer dans la région de leur choix, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est titulaire.

Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès, et n'exigent aucune expérience pédagogique. Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

Conditions de diplôme dans l'enseignement public général (1^{er} et 2nd degré)

Dans l'enseignement public, l'accès à un poste de professeur contractuel du premier ou du second degré est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le décret du 29 août 2016 et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2.

Conditions de diplôme dans l'enseignement public technologique ou professionnel

Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier :

- soit d'un diplôme de niveau bac + 3 ;
- soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS, avec une expérience professionnelle en lien avec la matière enseignée.

Conditions de diplôme dans l'enseignement privé

Dans l'enseignement privé catholique, les postes d'enseignants non titulaires (suppléants) sont accessibles, en primaire, aux candidats diplômés du bac + 2 ou 3 de leur choix.

Pour enseigner dans le secondaire, il est demandé d'être titulaire d'un bac + 2 ou 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

Conditions de diplôme dans l'enseignement agricole

Pour l'enseignement agricole public ou privé, dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques et professionnelles : être titulaire d'un bac + 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) et d'une expérience professionnelle significative. ■

COMMENT POSTULER ?

Postuler dans l'enseignement public

Pour devenir enseignant contractuel dans le 1^{er} degré, il faut contacter la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de son département. Vous en trouverez les coordonnées en entrant « DSDEN + le numéro de votre département » dans votre moteur de recherche.

Dans le 2nd degré, excepté pour les postes de l'enseignement agricole, le recrutement des établissements publics se fait par académie.

Chaque rectorat dispose d'une application de gestion des candidatures des contractuels appelée « Acloé ». Pour y accéder, entrez « Acloé + le nom de votre académie » dans votre moteur de recherche. Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV. Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du re-

crutement qui, le cas échéant, contacte le candidat. La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant.

Pour les établissements publics d'enseignement agricole, les candidatures doivent être adressées :

- soit au Service régional de la formation et du développement (SRFD) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- soit directement aux établissements.

Postuler dans l'enseignement privé

Dans l'enseignement privé catholique, les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un CV au Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département de leur choix puis s'inscrire sur CAAC Web.

Comme avant de devenir titulaire, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner (voir encadré « Devenir enseignant dans le privé » p. 14).

NOUVEAUX CONCOURS NOUVEAUX CYCLES DE FORMATION

La loi sur l'école de la confiance votée en 2019 modifie le déroulement et le contenu de la formation et des concours enseignants pour les candidats externes.

Les conditions de diplôme pour s'inscrire aux concours de l'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré passent de bac + 4 à bac + 5 et l'année de stage est repoussée d'un an.

Découvrez le déroulement des différents parcours possibles, que vous empruntiez la voie de l'enseignement dès la licence ou plus tard.

2022 : LA PREMIÈRE SESSION DES NOUVEAUX CONCOURS

Jusqu'à la session 2021, les étudiants inscrits en première année de master (M1) ou déjà titulaires de ce niveau d'études pouvaient se présenter aux concours de l'enseignement. S'ils y étaient admis après les épreuves, et sous réserve d'avoir validé leur M1, ils passaient en deuxième année du master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) et devenaient fonctionnaires stagiaires à la rentrée suivante : ils bénéficiaient d'une année de formation en alternance rémunérée, à l'issue de laquelle ils étaient titularisés après avoir été reconnus aptes à exercer leurs fonctions d'enseignants.

Le concours pendant ou après le M2

À partir de 2022, le concours est repoussé à la deuxième année de master (M2) : **il est nécessaire d'être inscrit en M2 ou d'en être déjà titulaire** pour se présenter aux concours externes du CRPE, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET et du CAPLP (disciplines générales uniquement, voir p.22 pour les disciplines professionnelles). Les épreuves se déroulent toujours dans la deuxième moitié de l'année scolaire, mais leur contenu est modifié (voir p.16), comme celui du master MEEF.

Ainsi, **si vous vous inscrivez en 2^e année master MEEF**, deux possibilités se présentent :

1- Vous suivez une formation à l'INSPÉ et réali-

CONCOURS : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2021

23 216 postes ont été offerts aux concours 2021 de recrutement d'enseignants, de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de psychologues de l'Éducation nationale (psyEN) de l'enseignement public et **3 800** aux concours de recrutement d'enseignants de l'enseignement privé sous contrat.

LES CHIFFRES DU CRPE 2021

Au CRPE 2021, **10 190 postes** ont été ouverts dans le public.
S'y ajoutent **900 postes** pour l'enseignement privé.

LES CHIFFRES DES CONCOURS 2021 DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

6 816 postes ont été offerts aux concours du CAPES de l'enseignement public et **1 982** aux concours de l'enseignement privé.

L'enseignement public a également proposé **2 610 postes** à l'agrégation, **1 810** au CAPLP, **780** au CAPET et **750** au CAPEPS. Dans l'enseignement privé, ces concours ont offert respectivement **155, 430, 156 et 177 postes**.

sez 12 semaines de stage (observation et pratique accompagnée). Vous n'êtes pas rémunéré mais vous percevez une gratification de stage (1 250 € brut au total).

2- Vous faites le choix de la formation en alternance : vous consacrez 2/3 de votre temps à la formation en INSPÉ, 1/3 à l'enseignement en responsabilité en établissement scolaire. Vous êtes alors rémunéré en tant que contractuel de l'Éducation nationale (722 € net par mois environ).

L'année de stage et la titularisation après le master 2

Puis, quand vous réussissez le concours et validez le master 2, vous devenez fonctionnaire stagiaire et bénéficiez d'un parcours adapté à votre profil :

1- Si vous détenez un master MEEF, vous enseignez dans un établissement scolaire à temps complet. Des décharges vous permettent toutefois de poursuivre votre formation.

2- Si vous détenez un master d'une spécialité autre que MEEF, votre temps de service se partage en deux moitiés : l'une en classe avec vos élèves, l'autre en formation à l'INSPÉ.

Enfin, à l'issue de cette année de stage, vous êtes **titularisé(e)**, à condition d'avoir été reconnu(e) apte à exercer vos fonctions d'enseignant(e).

COMMENT PRÉPARER LE CONCOURS QUAND ON A DÉJÀ UN MASTER (MEEF OU AUTRE)

Si vous êtes déjà **titulaire d'un master MEEF ou autre** (ou que vous bénéficiez de l'exonération de diplôme), vous pouvez préparer le concours :

- seul, à l'aide des cours du CNED par exemple ;
- ou dans le cadre de l'attestation d'études universitaires (AEU) : cette formation non diplômante se déroule sur une année, et les enseignements y sont les mêmes que ceux du master MEEF correspondant au parcours choisi. L'accès s'y fait sur dossier. Informez-vous auprès de votre INSPÉ.

LE CONTRAT DE PRÉPROFESSIONNALISATION

Une entrée progressive dans le métier

Dès leur deuxième année de licence, les **étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement ou de l'éducation** peuvent exercer des missions d'enseignement dans des établissements scolaires. Durant 3 ans, le **contrat de préprofessionnalisation** vous propose en effet d'entrer progressivement dans le métier d'enseignant. En parallèle de vos études, avec le statut d'assistant d'éducation (AED), vous pouvez travailler à hauteur de 8 heures par semaine et être rémunéré.

Missions des étudiants

En licence 2, les étudiants en préprofessionnalisation observent, interviennent ponctuellement sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité du professeur, et participent à l'aide aux devoirs et aux leçons.

En licence 3, ces missions se poursuivent, excepté les temps d'observation. À la place, les étudiants peuvent intervenir dans des activités éducatives telles que les APC (activités pédagogiques complémentaires) en primaire, ou participer à l'accompagnement personnalisé en collège et lycée. Et c'est en **master 1** que le contrat de préprofessionnalisation permet aux étudiants de prendre en charge des séquences pédagogiques complètes. Ils peuvent notamment remplacer des enseignants de l'établissement dans lequel ils sont affectés.

Rémunération nette mensuelle

Pour **8 heures de travail hebdomadaires** durant une année scolaire, les étudiants en contrat de préprofessionnalisation perçoivent la rémunération nette mensuelle suivante :

- En 2^e année de licence : 707 € ;
- En 3^e année de licence : 963 € ;
- En 1^{re} année de master : 980 €.

Cette rémunération est cumulable avec la bourse d'études sur critères sociaux.

Comment postuler ?

Chaque rectorat organise indépendamment le recrutement des étudiants en contrat de préprofessionnalisation dans ses écoles et/ou collèges. **Consulter les possibilités offertes dans chaque académie et postuler : <https://bit.ly/3Cij4vm>**

> suite p. 14

LE PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE) : une nouvelle voie vers l'enseignement

Favoriser au plus tôt l'engagement des jeunes vers le métier de professeur des écoles : c'est l'objectif des **parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)**. Dès la première année de licence, les bacheliers qui souhaitent s'orienter vers ce métier peuvent suivre une formation interdisciplinaire.

Cette formation s'organise comme suit :

- **des cours intensifs qui se déroulent dans un lycée**, portant sur les principales disciplines que les jeunes seront amenés à enseigner en tant que professeurs ;
- **des cours sur la matière particulière correspondant à la licence choisie** (mathématiques, lettres, sciences de l'éducation, sciences, administration économique et sociale, STAPS, arts plastiques) **qui ont lieu à l'université** ;
- **des stages** pour faire découvrir la réalité du métier d'enseignant :
 - un stage d'observation en L1 (3 semaines),
 - un stage de pratique accompagnée en L2 (3 semaines),
 - un stage à l'étranger en L3 (4 semaines).

Après avoir obtenu la licence, ces étudiants peuvent demander à intégrer un master MEEF.

Ces parcours préparatoires au professorat des écoles ouvrent **dès la rentrée 2021**. Les élèves ou étudiants intéressés font leur demande d'inscription sur Parcoursup.

Découvrir la liste des universités qui les proposent : <https://bit.ly/3ClbW5Q>

DEVENIR ENSEIGNANT DANS LE PRIVÉ

Les conditions requises pour être candidat aux concours de l'enseignement privé et de l'enseignement public, tout comme le contenu et les dates des épreuves, sont identiques. C'est le même jury qui préside aux concours du privé et du public.

Concernant la formation, ce sont les ISFEC (Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique) qui remplissent dans le privé le rôle des INSPÉ du public. On en trouve sur l'ensemble de territoire français, couplés à 5 universités et instituts catholiques. Voir <https://bit.ly/2Xkv98H>

L'inscription dans le privé implique par ailleurs l'obtention d'un « préaccord collégial » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). Il consiste en un dossier suivi d'un entretien avec où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé.

DEVENIR ENSEIGNANT AGRÉGÉ

Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de technicien supérieur (BTS). Il bénéficie d'une rémunération plus avantageuse que ses collègues certifiés et d'un nombre d'heures de cours inférieur.

Pour se présenter au concours de l'agrégation, il faut être titulaire d'un master. Les lauréats de ce concours très sélectif, s'ils n'ont pas déjà un master MEEF, bénéficient ensuite d'une formation et d'un parcours adapté en INSPÉ visant à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Certains INSPÉ proposent des modules de préparation à l'agrégation externe et, dans le cadre de la forma-

tion continue des enseignants, à l'agrégation interne (accessible après cinq années de services publics). Dans certaines académies, ce sont les universités qui offrent une préparation à l'agrégation.

Il n'existe qu'un seul concours de l'agrégation pour l'**enseignement privé sous contrat** : le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-PA) qui correspond au concours interne de l'agrégation de l'enseignement public. Il est destiné aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat pouvant justifier d'un master et de 5 années de services. Ceux-ci peuvent néanmoins s'inscrire au concours externe de l'agrégation du public et, en cas de réussite, demander à être maintenus dans l'enseignement privé (à condition de ne pas s'être présenté la même année au CAER-PA et y avoir échoué).

QUEL CONCOURS ET QUEL MASTER CHOISIR ?

Différents concours se présentent à vous selon que vous voulez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique. Ce choix détermine votre inscription en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) qui se décline en différentes mentions.

Toutefois, **il n'est pas obligatoire de suivre un parcours MEEF** pour s'inscrire à un concours de l'enseignement : la seule exigence, pour le concours externe et sauf cas de dispense, est d'avoir le niveau d'études requis (**master 2 validé ou en cours** à partir de 2022), **quelle que soit la spécialité**.

Au moment de l'inscription au concours, vous devrez aussi faire un **choix entre l'enseignement public ou privé**. Les concours sont en effet distincts même si le contenu, les dates et les jurys des épreuves sont identiques.

Je veux devenir...	Quel master MEEF pour quel concours ?
...enseignant en école primaire	Le master MEEF « Premier degré » prépare les concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) publics ou privés et assure leur formation : ceux-ci enseignent ensuite en école primaire (maternelle et élémentaire).
...enseignant en collège et en lycée	Le master MEEF « Second degré » prépare aux concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées et assure leur formation. On distingue : <ul style="list-style-type: none"> - Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux (CAFEP-CAPES dans le privé). - Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées (CAFEP-CAPEPS dans le privé). - Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques (CAFEP-CAPET dans le privé). - Le CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels (CAFEP-CAPLP dans le privé). - L'agrégation (voir encadré p.14)
...conseiller principal d'éducation (CPE)	Le master MEEF « Encadrement éducatif » prépare au concours de recrutement des CPE et assure leur formation : ils exercent ensuite dans les collèges et les lycées. Ce concours n'a pas d'équivalent dans le privé où il faut postuler directement auprès du chef d'établissement pour occuper des fonctions similaires.
...formateur	Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » prépare aux métiers du secteur de la formation (approches pédagogiques pour le numérique, formation et ingénierie de formation pour des publics spécialisés, etc.) permettant ensuite d'exercer dans une entreprise privée ou un organisme public.

Les inscriptions aux concours ont lieu chaque année en septembre-octobre, tandis que les inscriptions en master ont lieu entre janvier et août selon les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ, pour le public) et les instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (ISFEC, pour le privé). Pour toute information sur les masters MEEF et les concours de l'enseignement, rapprochez-vous de l'INSPÉ (liste détaillée <https://bit.ly/3kgdUOV>) ou l'ISFEC (<https://bit.ly/2Xkv98H>) de votre académie. ■

LES NOUVELLES ÉPREUVES DES CONCOURS

L'évolution du parcours de formation vers les métiers de l'enseignement s'accompagne d'une réforme des épreuves des concours (excepté l'agrégation), fixée par différents arrêtés parus au Journal officiel du 29 janvier 2021 (<https://bit.ly/3lsBgAl>).
La dimension professionnelle y occupe une place plus importante.
Voici ce qui attend les candidats **dès la session 2022**.

LES NOUVELLES ÉPREUVES ÉCRITES

Chacun des concours externes comporte 2 à 3 épreuves écrites d'admissibilité. Les candidats déclarés admissibles après cette première phase pourront se présenter aux épreuves d'admission.

CRPE EXTERNE : 3 ÉPREUVES DE 3 HEURES

Les 3 épreuves écrites d'admissibilité du CRPE durent 3 heures. Notées sur 20, elles sont dotées du même coefficient 1. Le programme de ces épreuves est celui de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

Épreuve écrite de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte 3 parties :

- une partie consacrée à l'**étude de la langue**, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la **compréhension lexicale** ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un **raisonnement rédigé et structuré**.

Épreuve écrite de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins **3 exercices indépendants**, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix, au début de l'épreuve, entre 3 sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- **Sciences et technologie**.
- **Histoire, géographie, enseignement moral et civique** (au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine 2 composantes parmi ces 3 enseignements).
- **Arts** (au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine 2 composantes parmi les 3 enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts).

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

CAPES : 2 OU 3 ÉPREUVES SELON LES SECTIONS

Le CAPES externe comporte **2 épreuves d'admissibilité** pour les sections suivantes : arts plastiques, documentation, éducation musicale et chant choral, histoire et géographie, langue corse,

langues vivantes étrangères, langue des signes française, lettres modernes, mathématiques, numérique et sciences informatiques, philosophie, physique chimie, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la Terre. Les sections langues régionales, langues kanak, lettres classiques et tahitien comportent une épreuve de plus.

On distingue l'**épreuve disciplinaire et l'épreuve disciplinaire appliquée**, la seconde ayant une dimension professionnalisante.

Par exemple, pour la section histoire-géographie, l'épreuve disciplinaire prend la forme d'une composition tandis que l'épreuve disciplinaire appliquée consiste en l'analyse critique de documents et en la construction d'une séquence pédagogique à partir d'un sujet proposé par le jury.

Pour l'anglais, l'allemand et toutes les autres langues vivantes étrangères, l'épreuve disciplinaire présente la particularité de se composer de 2 parties :

- Une **composition** en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique.
- Au choix du jury, un **thème et/ou une version**, à partir d'un des documents du dossier.

CAPEPS, CAPET, CAPLP

Comme le CAPES, les autres concours de l'enseignement secondaire se composent, à partir de la session 2022, de **2 épreuves d'admissibilité** : l'une évalue les connaissances qu'a le candidat de sa discipline, l'autre est centrée sur sa capacité à proposer une séquence pédagogique.

Toutefois, pour les sections à double discipline du CAPLP, les 2 épreuves sont organisées différemment. Il s'agit en effet de 2 « **épreuves écrites disciplinaires et de discipline appliquée** », une pour chacune des 2 matières enseignées. Ces épreuves permettent à la fois d'évaluer les connaissances du candidat et sa capacité à proposer une séquence pédagogique dans une matière puis l'autre. C'est le cas par exemple pour les sections langues vivantes-lettres ou lettres-histoire et géographie.

Autre exception : les sections « métiers » du CAPLP (boulangier, bijoutier, fleuriste, prothésiste dentaire, conducteur routier...) ne comportent qu'une « épreuve écrite disciplinaire appliquée ».

LES NOUVELLES ÉPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles après les épreuves écrites sont convoqués pour la **phase d'admission**. Parmi les 2 ou 3 épreuves proposées, l'une est commune au CRPE, au CAPES, au CAPET et au CAPLP externes : c'est l'épreuve d'entretien. L'épreuve de la leçon concerne également tous les candidats, avec des spécificités selon le concours présenté.

L'entretien : l'épreuve commune à tous les concours externes

D'une durée de 35 minutes, l'**épreuve d'entretien** porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un **premier temps d'échange** d'une durée de 15 minutes débutant par une **présentation**, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de **2 mises en situation professionnelle**, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

> suite p. 18

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle fourni en annexe (<https://bit.ly/2Xs1Kc>).

L'épreuve de la leçon

Comme l'épreuve d'entretien avec le jury, la leçon concerne tous les candidats admissibles au CRPE, au CAPES, au CAPEPS, au CAPET et au CPLP externes. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise de compétences à la fois disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Quelques spécificités sont toutefois à noter.

Ainsi, **au CRPE**, l'épreuve porte successivement sur **le français et les mathématiques**. Il s'agit de concevoir et d'animer une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières.

Le jury soumet au candidat 2 sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus 4 documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

L'épreuve dure 1 heure
(30 minutes pour chaque discipline).

Pour le CAPES de mathématiques, la durée de l'épreuve de leçon est la même. Le candidat tire au sort 2 sujets comportant chacun l'intitulé d'une leçon. Il choisit l'une d'entre elles.

Pendant 20 minutes maximum, il expose un plan d'étude hiérarchisé et détaillé de la leçon. Il est attendu du candidat un recul correspondant au niveau master. L'**exposé** est suivi, pendant 10 minutes maximum, du **développement** par le candidat d'une partie de ce plan, puis d'un **entretien** de 30 minutes maximum avec le jury.

Le développement a pour objet l'exposé par le candidat d'un élément significatif de son plan, choisi par le jury. L'entretien avec le jury permet au candidat de justifier la cohérence du plan, de préciser certains aspects du développement et de mettre en valeur sa culture relative à la leçon traitée.

Pendant la préparation de l'épreuve et lors de l'interrogation, le candidat peut utiliser le matériel informatique mis à sa disposition. Il a également accès à la bibliothèque numérique du concours et peut, dans les conditions définies par le jury, utiliser des ouvrages personnels.

Les 2 épreuves supplémentaires du CRPE

L'épreuve d'entretien déjà décrite comporte en fait 2 parties au CRPE. Celle qui est commune à tous les concours est précédée d'une **première partie consacrée à l'éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de 30 minutes de préparation. À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet **exposé** ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un **entretien** avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie, à savoir 20 minutes. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programma-

tion annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Enfin, le candidat du CRPE peut demander, au moment de l'inscription au concours, à subir une **épreuve orale facultative** portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un **échange** dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de 2 pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie). L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve supplémentaire du CAPEPS

Pour les candidats du CAPEPS s'ajoute à l'entretien et à la leçon une **épreuve de connaissances pratiques et théoriques** des activités physiques sportives et artistiques.

Son objectif est de vérifier :

- d'une part, que le candidat est capable de mobiliser des compétences requises pour exercer le métier de professeur d'EPS, en toute sécurité. Ces compétences sont évaluées au travers de trois prestations physiques (une de spécialité et deux de polyvalence, choisies par le candidat au moment de son inscription au concours) issues de champs d'apprentissages différents ;

- d'autre part, que le candidat est en mesure, à partir d'une analyse de la motricité des élèves, de prendre des décisions pour proposer une démarche d'intervention dans différents contextes (niveaux de classe et d'acquisition).

Au cours des prestations physiques, le candidat présente une motricité polyvalente prenant appui sur ses capacités physiques, une préparation physique sérieuse adaptée à l'épreuve et la mobilisation en acte de compétences professionnelles attendues (par exemple : se préparer seul ou à plusieurs, collaborer, coacher, analyser, réguler, arbitrer...).

Au cours de l'entretien, le candidat est interrogé sur son activité de spécialité. Il doit faire des choix ciblés à partir d'un diagnostic de la motricité des élèves observés au travers d'un support vidéo dans l'activité de spécialité et proposer une démarche d'intervention adaptée, source de transformation de l'activité de l'élève. Pour cela, il mobilise des connaissances scientifiques, technologiques, didactiques et sécuritaires au service d'une analyse de l'activité motrice des élèves préalable à toute intervention pédagogique destinée à la transformer durablement. ■

DES AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Selon la nature de son handicap, le candidat peut obtenir une adaptation de la durée des épreuves, une aide humaine et/ou technique. Il doit en faire la demande au moment de l'inscription auprès du rectorat de son académie.

PLUS D'INFOS SUR VOTRE CONCOURS

Sur www.devenirenseignant.gouv.fr, consultez :

- le détail des épreuves de tous les concours (CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, agrégation / externe, interne, 3^e voie...);
- les programmes de la session 2022, qui définissent les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats ;
- les sujets zéro des épreuves, qui donnent des exemples de ce qui sera attendu à partir de la session 2022.

PASSER LES CONCOURS SANS DIPLÔME OU SANS MASTER

Pour vous inscrire aux concours externes de l'enseignement, la condition est d'être inscrit en 2^e année de master ou d'être déjà titulaire de ce diplôme. Si ce n'est pas votre cas, tout n'est pas perdu pour autant : d'autres voies vous permettent de vous présenter aux concours sans les diplômes requis.

SANS DIPLÔME + CONCOURS EXTERNE

Dans certains cas, aucun diplôme n'est nécessaire pour se présenter à un concours de l'enseignement : c'est l'exonération de diplôme.

Pour tous les concours d'enseignant de l'Éducation nationale, dans le public comme dans le privé, vous êtes exonéré de diplôme si vous êtes :

- mère ou père de trois enfants au moins ;
- ou reconnu sportif de haut niveau.

En clair, en remplissant l'une de ces conditions, vous pouvez vous présenter aux concours externes sans être inscrit en master. Mais cette dispense ne vous épargne pas les épreuves des concours, où la concurrence est rude...

Concernant le CAPET et le CAPLP externes, deux autres profils de candidats peuvent se présenter sans les diplômes habituellement requis :

- Les candidats ayant exercé 7 ans après l'obtention d'un CAP ou d'un bac (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).
- Les candidats ayant exercé 5 ans après l'obtention d'un bac + 2 (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).

SANS DIPLÔME + TROISIÈME CONCOURS

Il existe une possibilité méconnue, qui ne concerne qu'un faible nombre de postes au regard du concours externe, mais qui représente une opportunité pour les candidats dont les

« J'AI RÉUSSI LE 3^E CONCOURS ! » LE TÉMOIGNAGE D'ÉVA

À 35 ans, Éva est professeure des écoles stagiaire. Après plusieurs tentatives au concours externe, elle a espéré pouvoir passer le CRPE interne, mais c'est finalement grâce au troisième concours qu'elle a atteint son objectif. Elle raconte son parcours.

[...] Et puis j'entends parler du troisième concours. L'espoir renaît. Pour passer le concours, je dois justifier de cinq années d'expérience professionnelle dans le privé (pas nécessairement dans l'enseignement). C'est ma chance ! Je m'inscris au concours mais c'est un nouvel échec. Je me dis que je ne suis peut-être pas faite pour ça. Le doute s'installe. Je fais deux nouvelles rencontres : une nouvelle collègue (sortant de l'INSPE et qui veut retenter le CRPE) et la nouvelle gestionnaire du collège où je suis assistante d'éducation. Elles me prennent sous leur aile et me coachent. Révisions collégiales et intensives... Et c'est bon : je suis reçue aux écrits, je vais à l'oral !!!

Lire le témoignage d'Éva dans son intégralité : <https://bit.ly/3kHplzb>

diplômes n'atteignent pas le niveau master : les concours de la troisième voie, auxquels il est possible de s'inscrire sans aucun diplôme ni limite d'âge.

- **La troisième voie** concerne tous les concours de l'enseignement public et privé, mais n'est pas ouverte chaque année dans toutes les sections.

Si aucun titre ou diplôme n'est exigé, il faut toutefois justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé pendant au moins cinq ans. Les activités professionnelles réalisées comme fonctionnaire, magistrat, militaire, agent public, documentaliste des établissements d'enseignement privés ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigées (elles peuvent en revanche permettre une inscription aux concours internes – voir plus loin). Toutes les autres activités professionnelles rémunérées sont prises en compte.

LICENCE + CONCOURS INTERNE

Avec un diplôme de licence ou équivalent (bac + 3), les candidats ayant exercé durant au moins 3 années dans la Fonction publique (dans l'Éducation nationale ou non) peuvent se présenter à un concours interne de l'enseignement (hors agrégation).

Les épreuves sont moins nombreuses et différentes de celles des concours externes. Elles comprennent notamment une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP - voir encadré).

VALIDATION DES ACQUIS

Si vous êtes en recherche d'emploi, en congé de formation ou en projet de reconversion professionnelle, faire valider vos acquis peut vous permettre d'accéder aux concours de l'enseignement.

- **La Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)**

Salarié ou demandeur d'emploi non titulaire des diplômes requis pour devenir enseignant, vous pouvez intégrer le master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la forma-

tion) grâce à un dossier de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels.

Vous devrez constituer un dossier spécifique afin de démontrer que votre expérience professionnelle ou personnelle a permis d'acquérir les aptitudes nécessaires (pré-requis) pour suivre le parcours du master MEEF visé.

- **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle sous condition que ceux-ci soient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle s'adresse à toute personne qui justifie d'au moins 1 an d'expérience (en continu ou non) en rapport direct avec la certification visée.

- **La Validation d'Études Supérieures (VES)**

Les candidats ne disposant pas des diplômes d'accès de plein droit (comme la licence) peuvent intégrer un master MEEF au titre d'une validation d'études supérieures (VES) : elle permet d'obtenir une certification, après examen des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

Chacune de ces demandes est soumise à l'avis de la commission pédagogique du master MEEF et à la décision du directeur de l'INSPÉ (école supérieure du professorat et de l'éducation). ■

L'ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

La RAEP est une épreuve des concours internes. Elle consiste en :

- la présentation d'un dossier écrit qui est noté (il comprend entre autres un CV, un rapport portant sur les acquis de l'expérience professionnelle et l'analyse d'une activité pédagogique marquante) ;
- puis un entretien avec le jury sur la base du dossier écrit.

Voir aussi l'article sur la RAEP : <https://bit.ly/3m0zrLc>

DEVENIR ENSEIGNANT EN FILIÈRE PRO ou AGRICOLE

Les filières professionnelles et agricoles de l'enseignement sont ouvertes à des profils d'enseignants particulièrement variés. Avec un master ou après un bac et quelques années de pratique professionnelle, sur concours ou en détachement : découvrez comment devenir professeur dans ces filières mal connues.

DEVENIR PROFESSEUR EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Qu'est-ce que l'enseignement professionnel ?

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, l'enseignement professionnel accueille 645 900 élèves dans 2 320 lycées (chiffres de l'année 2020-2021). Ces élèves préparent un **CAP, un BEP ou un bac professionnel** dans les métiers de la construction, de la gestion, du transport, de la relation client, de la beauté et du bien-être, de l'hôtellerie-restauration...

Comment l'enseignement professionnel recrute-t-il ?

Leurs professeurs sont recrutés au moyen d'un concours spécifique, le **CAPLP** (Concours d'Accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel) qui offre **plus de 2 000 postes annuels** (en 2021, 1 810 postes dans l'enseignement public et 430 dans le privé). Ce concours se décline en différentes sections :

- Certaines concernent les **matières professionnelles** : biotechnologies, coiffure, design et métiers d'art, économie et gestion, esthétique-cosmétique, génie chimique, génie civil, génie électrique, génie industriel, génie mécanique, hôtellerie-restauration, sciences et techniques médico-sociales ou industries graphiques.
- D'autres sont directement liées à des **métiers** : arts du bois, bâtiment, bijouterie, conducteurs routiers, cordonnerie, maroquinerie, prothèse dentaire, boulangerie, boucherie...

- D'autres portent sur les **matières générales, dont la plupart sont regroupées par deux** : langues vivantes-lettres, lettres-histoire et géographie, anglais-langues vivantes, mathématiques-physique chimie.

Les professeurs de lycée professionnel enseignent donc la ou les matière(s) de la section du CAPLP qu'ils ont choisie. Aussi, en liaison avec les entreprises, ils organisent et contrôlent l'**encadrement pédagogique des élèves pendant leurs périodes de formation en entreprise**. Et comme tous les enseignants, ils assurent le **suivi individuel et l'évaluation des élèves** afin de les conseiller dans le choix de leur projet d'orientation.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Les conditions de diplôme pour s'inscrire aux concours externes du CAPLP changent en partie à partir de la session 2022. (Voir l'article sur la réforme des concours de recrutement des enseignants de l'Éducation nationale p. 12).

Ainsi, pour les sections d'enseignement général du CAPLP, il faudra désormais être inscrit en 2^e année de master ou être titulaire de ce diplôme. En revanche, les conditions restent inchangées pour :

- les sections professionnelles : bac + 2 ET 5 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique ;
- les sections des métiers : bac ET 7 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique.

DEVENIR PROFESSEUR DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Qu'est-ce que l'enseignement agricole ?

L'enseignement agricole présente la particularité de dépendre du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et non pas de celui de l'Éducation nationale. Il représente, par le nombre d'élèves, d'apprentis, d'étudiants et de stagiaires en formation continue, la deuxième communauté éducative en France.

En cette rentrée 2021, près de 216 500 jeunes sont inscrits dans les filières générales, technologiques, professionnelles et supérieures de l'enseignement agricole. Ils y suivent des parcours de formation variés, de la classe de 4^e jusqu'aux diplômés d'ingénieur et au doctorat, en passant par les CAP, BEP, bac, BTS et licences professionnelles.

Tous les diplômés de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'enseignement agricole couvre tout ce qui touche à la culture du sol (céréales, fleurs, forêts...) et à l'élevage des animaux. Le professeur dans l'enseignement agricole délivre des savoirs généraux, technologiques et professionnels à des élèves qui se destinent aux métiers de l'agriculture. Théorie et pratique sont toujours complémentaires.

Selon sa spécialité et son établissement, le professeur en lycée agricole peut enseigner les lettres modernes ou les techniques d'aquaculture, les sciences et techniques de la vigne et du vin ou celles de l'élevage, les mathématiques et les sciences physiques ou les sciences et techniques des équipements et l'agro-équipement.

Comment l'enseignement agricole recrute-t-il ?

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation recrute chaque année des personnels enseignants **par concours externes, internes et 3^e voie**, comme le ministère de l'Éducation nationale. Ainsi, le **CAPESA** (CAPES agricole) permet par exemple d'enseigner les mathématiques ou de devenir professeur-documentaliste, le **CAPETA** (CAPET agricole) existe dans les spécialités « Sciences et techniques agronomiques », « Sciences

et techniques de la vigne et du vin » ou « Sciences et technologies des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques », tandis que le **CAPLPA** (CAPLP agricole) propose les spécialités « Lettres-histoire », « Sciences et techniques des agroéquipements » ou encore « Enseignement Maritime - mécanique navale ». Un concours de recrutement des **CPE** est également organisé régulièrement. Environ **200 postes** sont offerts à ces concours chaque année.

Inscriptions sur <https://bit.ly/3lrawQs>

Aussi, différents postes sont proposés chaque année par **voie de détachement** à des enseignants exerçant dans des établissements dépendant de l'Éducation nationale. Pour en savoir plus : <https://bit.ly/2Xw72o2>

Quelles sont les conditions d'accès ?

Les conditions de diplôme pour s'inscrire aux concours externes changent à partir de la session 2022. Les textes officiels ne sont pas encore parus, mais elles devraient suivre en partie la réforme qui s'applique pour les concours de recrutement des enseignants de l'Éducation nationale (voir p. 12).

Ainsi, on distinguera désormais les voies A et B. Les concours de la **voie A**, qui concerneront principalement les disciplines d'enseignement général (langues vivantes, mathématiques, etc.) nécessiteront d'être inscrit en M2 (MEEF ou autre) ou d'être déjà titulaire de ce diplôme. L'année suivant la réussite du concours et la validation du master, les lauréats deviendront fonctionnaires stagiaires en établissement tout en suivant un plan personnalisé de formation à l'ENSFEA (École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole) en fonction de leur profil.

Quant aux concours de la **voie B**, spécifiques aux disciplines de l'enseignement agricole, ils recruteront au niveau bac + 3 (ou moins avec expérience professionnelle). Une fois le concours obtenu et la licence validée, les lauréats seront nommés fonctionnaires stagiaires pendant 2 ans : ils suivront une formation diplômante (le master MEEF) à l'ENSFEA tout en exerçant partiellement en établissement. ■

LES DIX RÈGLES D'OR POUR RÉUSSIR SON CONCOURS

Pour réussir les épreuves écrites et orales de votre concours, suivez les bons conseils de Jean-Louis Auduc, ancien directeur des études d'un IUFM (ancien INSPE), auteur de nombreux ouvrages sur le système éducatif.

1 LISEZ BIEN LES RAPPORTS DU JURY DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Lorsqu'on se présente à un concours de recrutement d'enseignants, il est indispensable de lire les rapports établis pour les concours des années précédentes par le jury du concours (au moins pour les trois dernières sessions). Ces rapports établissent clairement les exigences et attentes du jury qui peuvent varier d'une discipline à une autre, d'un niveau à un autre. Toutefois, ce conseil n'est pas vraiment valable pour la session 2022 : réformées, les épreuves y seront différentes de celles des années précédentes.

Il faudra donc vous contenter de décortiquer les descriptifs des nouvelles épreuves, leurs programmes et les « sujets zéro » qui donnent des exemples de ce qui sera attendu (à consulter sur www.devenirenseignant.gouv.fr).

2 ALLEZ OBSERVER LES ÉPREUVES ORALES DE VOTRE CONCOURS

Pour mieux connaître les exigences et les attentes du jury au moment des épreuves orales, il est extrêmement intéressant d'assister aux épreuves du concours qu'on va préparer, celles-ci étant publiques. Le meilleur conseil qu'on puisse donner, c'est d'y assister un an à l'avance. Vous pourrez ainsi observer clairement ce qui est attendu par le jury, ainsi mieux vous y préparer et être moins stressé que si vous n'allez observer ces épreuves que deux ou trois jours avant d'y « passer » vous-même.

3 PRÉPAREZ DÈS LE DÉBUT L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES DU CONCOURS

Les épreuves écrites des concours externes se déroulent autour du mois de mars, les épreuves orales aux mois de juin et de juillet. Il est fondamental de ne pas attendre d'avoir passé les épreuves écrites pour se préoccuper des épreuves orales. Ces dernières doivent être préparées dès le début de l'année pour vous placer dans la meilleure posture lorsque vous saurez en mai que vous êtes admissible.

4 PRÉPAREZ LE CONCOURS EN ÉQUIPE

Toutes les études menées le montrent : travailler en groupe de quatre ou cinq étudiants inscrits au même concours, préparant les mêmes épreuves, échangeant sur les cours reçus, les livres lus, s'exerçant ensemble à réfléchir sur les questions susceptibles d'être demandées au concours, est un plus pour mieux le réussir.

5 GARDEZ LES BONS RÉFLEXES POUR RÉUSSIR VOTRE ÉCRIT ET VOTRE ORAL

Le jour des épreuves écrites comme lors des épreuves orales, il est indispensable de bien lire (et relire) le sujet proposé. Chaque mot qui le compose a son importance. Ne vous précipitez pas à écrire avant d'avoir compris ce qui vous est demandé et ce qu'attend le jury.

Établissez, pour l'écrit comme pour l'oral, un plan détaillé clair et lisible qui permettra aux correcteurs de l'écrit comme aux membres du jury d'oral de comprendre le cheminement de votre réflexion.

Pour les épreuves écrites, veillez à garder un moment pour relire votre copie. Soignez votre orthographe ! L'accumulation de fautes dans une copie, quelle que soit la discipline concernée, ne peut qu'indisposer les correcteurs.

Pour les oraux, prévoyez dans le cadre de votre plan un temps pour chacune des parties. Vous pourrez ainsi vérifier, avec votre montre posée sur le bureau, que vous êtes « dans les temps ». Il n'y a rien de plus gênant pour un oral que de se faire arrêter par le jury pour avoir dépassé son temps et ne pas pouvoir ainsi développer sa dernière partie ou sa conclusion.

6 TIREZ PROFIT DES STAGES PROPOSÉS PENDANT L'ANNÉE

En master MEEF, vous effectuez des stages d'observation et de pratique accompagnée, plus ou moins longs selon que vous avez choisi l'alternance ou non. Investissez-vous pleinement dans ces expériences ! Avec la réforme des concours, elles vous donnent un avantage immense sur les candidats qui n'ont pas fait de stages ! En effet, la dimension professionnelle est plus importante dans les nouvelles épreuves, à l'écrit comme à l'oral (voir p. 16). Il sera plus facile de construire la ou les séquences pédagogiques demandées si vous l'avez déjà fait plusieurs fois en stage ! Et vous ne devriez pas manquer d'inspiration pour présenter votre motivation et vos expériences pendant l'entretien !

7 N'HÉSITEZ PAS À METTRE DES TABLEAUX, DES CROQUIS DANS VOTRE COPIE

Pour toutes les disciplines autres que lettres et langues (et encore, certains sujets peuvent s'y prêter !), n'hésitez pas dans votre copie à présenter des tableaux, des graphiques, des croquis quand cela peut apparaître utile. Cela rend beaucoup plus claire votre démonstration et montre aux correcteurs votre esprit de synthèse et d'analyse. Rappelez-vous la phrase de Bonaparte : « Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours. »

8 N'APPARAISSEZ PAS FIGÉ LORS DES ÉPREUVES ORALES

Au moment des épreuves orales, n'apparaissez pas figé, rivé à votre table, ne quittant pas des yeux vos papiers et vos documents.

Montrer vos capacités et vos compétences au jury implique également que vous occupiez l'espace (ce sera aussi nécessaire dans votre pratique d'enseignant dès la rentrée suivante). Prévoyez donc dans votre exposé d'avoir à vous lever pour quitter votre table afin, par exemple, d'écrire un mot, un nom propre au tableau ou de présenter un document au jury. Entraînez-vous à continuer à parler en étant debout ou en vous déplaçant. Vous montrerez ainsi au jury que vous êtes à l'aise dans toutes les situations.

Pour les épreuves orales, soyez avant tout vous-même. N'essayez pas de jouer un autre personnage que celui que vous êtes.

9 SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Pendant toute votre année de préparation au concours, restez informé de l'actualité du système éducatif, notamment à propos des grands débats qui concernent le niveau où vous allez exercer. Un candidat lors des oraux d'un CAPES qui ne serait pas au point sur la réforme du bac indisposerait fortement le jury concerné...

Il ne s'agit pas pour vous d'être un expert de toutes les réformes qui doivent intervenir dans le système éducatif (et il y en a !), mais de connaître les réformes qui dès la rentrée suivante ont un impact sur le niveau où vous exercez ou la discipline que vous enseignez. Des sites web vous permettent de vous tenir informé de l'actualité du système éducatif : le site du ministère de l'Éducation nationale www.education.gouv.fr ou le site www.cafepedagogique.net.

10 REPOSEZ-VOUS LA VEILLE DES ÉPREUVES ET PRÉVOYEZ LARGE POUR VOTRE TEMPS DE DÉPLACEMENT

Enfin, ultime recommandation : pour arriver détendu aux épreuves écrites ou orales, reposez-vous la journée les précédant. Prévoyez également très large au niveau des horaires pour le déplacement vers le lieu où elles se déroulent. Il peut y avoir des embouteillages ou des difficultés dans les transports. Il vaut mieux arriver une heure à l'avance et attendre, qu'arriver juste à l'heure stressé et angoissé suite à des retards, voire arriver cinq à dix minutes après l'heure et risquer de ne pas pouvoir composer. ■

RÉUSSIR SES PREMIERS STAGES

Parce qu'ils correspondent à vos premiers pas d'enseignant, les premiers stages génèrent souvent autant d'impatience que de stress ! Heureusement, un collègue plus aguerri vous accompagne. Laurent, professeur d'anglais de 41 ans, exerce ce rôle de tuteur depuis le début de sa carrière : il vous explique comment il le perçoit et vous donne ses conseils pour réussir au mieux vos stages.

Selon votre parcours, le premier stage peut avoir lieu très tôt : dès la licence dans le cadre du parcours préparatoires au professorat des écoles ou du contrat de préprofessionnalisation. Parfois ce n'est qu'après le master et le concours que vous débutez dans une classe avec le statut de fonctionnaire stagiaire.

Dans tous les cas, votre tuteur va jouer un rôle fondamental et privilégié auprès de vous.

Ce professeur en fonction est chargé de vous accompagner au sein même de votre établissement et de votre (vos) classe(s) : **entre conseil et évaluation, quel est précisément son rôle ? Que pouvez-vous attendre de lui ? Et lui, qu'attend-il de vous ?** Voici les réponses de Laurent, professeur d'anglais en collège et tuteur d'enseignants stagiaires depuis 17 ans.

Quand et comment êtes-vous devenu tuteur ?

J'ai commencé mon travail de tuteur lors de ma première année d'enseignement. Je savais que les responsables de formation avaient beaucoup de mal à en trouver. J'avais vécu cette difficulté l'année précédente. Notre formatrice avait rencontré beaucoup de portes fermées.

Aussi, je me suis dit que j'étais « redevable » d'une certaine manière auprès de l'institution qui m'avait formé. J'ai recontacté mon ancienne formatrice en lui indiquant que ma porte était ouverte. Depuis, on m'a confié en moyenne un stagiaire par an sur 17 ans d'enseignement.

Quel intérêt y trouvez-vous pour vous-même ?

J'ai toujours conçu le fait d'être tuteur comme étant une possibilité de me former : par le regard, les questions posées par les stagiaires dans un premier temps, puis par les apports théoriques proposés par ces mêmes stagiaires dans un second temps. Pour moi, mon travail de tuteur a toujours été « donnant-donnant ». Je t'aide à devenir enseignant mais tu m'aides aussi à améliorer ma pratique.

Quelle formation à ces fonctions avez-vous reçue ?

J'ai suivi des formations au début de chaque année scolaire pendant laquelle j'ai accueilli des stagiaires en responsabilité pour remettre mes connaissances à jour sur les dispositifs de formation et des journées avec des thèmes spécifiques en fonction de difficultés rencontrées par le stagiaire.

Qu'attendez-vous de votre stagiaire ?

Une très grande ouverture d'esprit pour commencer ! La relation tuteur-stagiaire implique de l'écoute, de l'attention et de la diplomatie (trouver les mots justes pour dire les choses).

Un fort degré d'analyse est évidemment un atout formidable pour réfléchir aux situations rencontrées en classe (celle du tuteur ou celle du stagiaire), doublé de très bonnes bases en didactique et dans sa discipline.

Que peut attendre de vous votre stagiaire ?

Ah... Très bonne question. Le stagiaire peut attendre des réponses, c'est légitime quand on commence un métier. Mais il n'en aura pas. Je proposerai des pistes à explorer. Les réponses sont à trouver par chacun. C'est un concept avec lequel j'avais du mal quand j'étais moi-même stagiaire, c'est pourquoi je l'adapte aussi... Je confie des réponses dans les situations d'urgence bien entendu.

Il peut aussi attendre une grande écoute, une grande attention et une envie de partager des ressources ou des conseils.

Quelle est, d'après vous, la fréquence idéale pour les visites du stagiaire dans la classe de son tuteur, pendant l'année de stage qui suit le concours ?

Une fois par semaine lors de la première période puis une fois tous les 15 jours.

Et pour les visites du tuteur dans la classe de son stagiaire ?

Une fois par semaine lors de la première période puis une fois tous les 15 jours ensuite. La mise en place d'un calendrier me semble indispensable pour éviter de générer du stress. Nous travaillons entre adultes professionnels, il me semble important de communiquer les dates aux stagiaires.

Quel est votre rôle dans l'évaluation et la titularisation du stagiaire ? Comment le vivez-vous ?

Le travail de tuteur est une partie de l'évaluation des enseignants stagiaires seulement. Cela a un caractère rassurant : la titularisation ne repose pas que sur l'avis du tuteur mais aussi de ses autres responsables de formation. De ce fait, j'ai toujours bien vécu mon travail.

Par ailleurs, il existe un rapport intermédiaire (courant janvier) qui donne des indications au stagiaire mais aussi à notre hiérarchie sur le travail accompli par le stagiaire. Personne n'est pris au dépourvu. C'est un très bon dispositif.

Avez-vous déjà rencontré des difficultés dans vos fonctions de tuteur ?

Oui, bien sûr. Certains stagiaires rencontraient de réelles difficultés pour faire travailler les élèves,

maintenir un certain calme en classe et tenir compte des remarques des formateurs Inspé ou les miennes.

Quelles difficultés/erreurs sont fréquentes chez un stagiaire ?

Ne pas croire qu'ils peuvent réussir ! Ils confondent pour la plupart retour critique et auto-flagellation. Ils ne pensent pas qu'ils peuvent faire de bonnes choses. C'est faux bien entendu !

Il y a aussi ceux qui pensent déjà tout connaître et ne tiennent pas compte des conseils. Dans ces situations-là, il faut savoir rester humble et garder en tête qu'on apprend tout au long de notre carrière. ■

LES 6 CONSEILS DE LAURENT**1- Le premier contact avec le tuteur :**

Souris, écoute, pose des questions (même si elles te semblent farfelues), montre-toi curieux/se sur le métier, sur ton tuteur !

2- Le premier cours avec une classe :

Souris, fais-toi confiance, tu as travaillé/réfléchi, tout va bien se passer, souris encore (pas bêtement mais parce que tu es content/e de faire ce métier).

3- L'intégration dans l'équipe pédagogique :

Souris, écoute, pose des questions !

4- Le premier conseil de classe :

Souris, présente-toi, sois clair, concis, ne te perds pas en commentaires inutiles, va à l'essentiel.

5- Le premier conflit avec un élève :

Souris (si tu peux...), retarde le moment entre la discussion et une punition/sanction (s'il y a lieu), prends de la distance, ne réagis pas à chaud, quand tu as pris ta décision, sois ferme.

6- Comment devenir un prof épanoui :

Souris ! Ne passe pas tout ton temps à travailler, trouve une bouée de sauvetage, une bulle d'oxygène, fais du sport ! Fais les exercices/évaluations que tu donnes à tes élèves. Sois indulgent (avec les élèves mais aussi avec toi), pose-toi des questions, rate, recommence et rate encore mieux.

CANOTECH : NÉ POUR DURER

Connaissez-vous le site web CanoTech ? Créé en mars 2020 lors du premier confinement, il propose gratuitement aux enseignants des formations à distance, des ressources et des dossiers thématiques sur les pratiques pédagogiques d'aujourd'hui.

Thomas Fleury, responsable du site CanoTech pour Réseau Canopé, nous présente ce projet heureux et ambitieux.



**Entretien avec
Thomas FLEURY**
Responsable du site
CanoTech pour Réseau
Canopé

à distance et ainsi répondre à la nécessité d'une continuité pédagogique de la maternelle au lycée. L'idée était de mettre à leur disposition des ressources pédagogiques clés en main et choisies pour un usage efficace et immédiat. Très vite, les enseignants ont adhéré au site et en quelques mois seulement, plus de 1 000 ressources ont été mises en ligne.

QUELLE EST LA GENÈSE DU SITE WEB CANOTECH ?

Sous l'impulsion de Marie-Caroline Missir, directrice générale, nous avons créé la plateforme CanoTech en un temps record lors du premier confinement pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de la classe

En parallèle, nous avons commencé à travailler sur une offre de formations adaptées pour permettre aux enseignants de faire cours différemment dans ce contexte sanitaire particulier. Là aussi, les chiffres de fréquentation nous ont encouragés à maintenir notre cap.

CANOTECH EN CHIFFRES

3 C'est le nombre de kits mis à disposition des enseignants dans une série baptisée « Les essentiels » : bien utiliser sa voix en classe, faire classe dehors et classe à distance.

80 C'est le nombre de sessions actuelles de formation auxquelles vous pouvez vous inscrire sur le site CanoTech. Elles sont regroupées autour de trois thématiques : les métiers de l'humain, l'hétérogénéité scolaire, l'articulation présentiel/distanciel.

182 000 C'est le nombre de participants depuis l'ouverture du site en mars 2020. Les trois formations les plus plébiscitées :

- Agir contre le harcèlement, une préoccupation partagée
- L'apport des sciences cognitives aux pratiques pédagogiques
- Quelle fluence pour quel élève, à travers quelles activités ?

90 % C'est le taux de satisfaction des enseignants après leurs formations CanoTech.

À chaque période de re/déconfinement, nous proposons aux enseignants des ressources et des formations au plus près de leurs besoins quotidiens. L'ensemble du Réseau Canopé s'est mobilisé vite et bien autour de ce site et nous nous en félicitons.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS CANOTECH AUJOURD'HUI ?

CanoTech se tourne principalement vers la formation en proposant aux enseignants des webinaires, des interviews d'experts, des témoignages de pairs... Il leur permet ainsi d'explorer de nouvelles pratiques pédagogiques, à leur rythme, sur des temps de formation assez courts. Nos webinaires sont animés par les personnels de Réseau Canopé et parfois par des experts hors réseau, des inspecteurs généraux ou des chercheurs. Toutes ces formations sont gratuites et couvrent des thématiques variées comme le décrochage scolaire, l'évaluation ou encore le développement de l'autonomie des élèves.

CONTINUEZ-VOUS À PUBLIER DES DOSSIERS CLÉS EN MAIN POUR LES ENSEIGNANTS ?

Oui. Dans la lignée du confinement mais sous une autre forme, nous avons produit des contenus pratiques afin de donner aux professeurs de nouvelles clés pour enseigner différemment à leurs élèves. C'est ainsi que nous avons lancé un kit pour faire classe dehors.

L'enseignant peut y puiser des conseils, outils, témoignages pour organiser sa classe en plein air. Plus récemment, nous avons sorti un autre kit pour utiliser au mieux sa voix en classe, organe de l'enseignant mis à rude épreuve par le port du masque, et instrument à explorer en termes de gestion de classe.

UNE NOUVELLE VERSION DU SITE EST PRÉVUE POUR LA FIN D'ANNÉE 2021. QUE VA-T-ON Y RETROUVER ?

Sur un plan ergonomique, il sera plus facile pour les visiteurs de se repérer dans le site. Nous avons amélioré la visibilité du site et proposé une utilisation plus simple. Notre offre de webinaires, d'interviews et de témoignages s'élargit également pour permettre aux enseignants de s'y inscrire encore plus nombreux sur des thématiques encore plus variées. Il s'agit ainsi de susciter le désir de formation.

POURQUOI CONSEILLER AUX FUTURS ENSEIGNANTS QUI PRÉPARENT LES CONCOURS DE SE RENDRE SUR CANOTECH ?

CanoTech donne une vue d'ensemble du métier d'enseignant aujourd'hui et de l'évolution des pratiques pédagogiques. En parcourant le site, vous découvrirez des ressources novatrices, des conseils éprouvés, des témoignages formateurs qui reflètent la réalité de la culture enseignante. ■

LES ATELIERS CANOPÉ

À la fois espaces de formation, d'expérimentations et d'accompagnement pédagogique, le réseau de tiers-lieux se déploie dans chaque département, au plus près du terrain et en proximité de vos besoins.

Toute l'année, les Ateliers organisent animations et formations vous permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de renforcer vos connaissances ou tout simplement de partager autour de thématiques communes.

**À la recherche d'une idée, d'un conseil ou d'un soutien ?
Les équipes des Ateliers restent à votre disposition tout au long de votre carrière.
N'hésitez pas à bénéficier de leur expertise !**

Trouvez votre Atelier Canopé de proximité : <https://bit.ly/3EV9Njw>



3 questions à Marie-Caroline MISSIR Directrice générale de Réseau Canopé

QUELLE EST LA MISSION DE RÉSEAU CANOPÉ ?

Réseau Canopé est un établissement en charge de la formation continue et de l'accompagnement, notamment dans l'appropriation de l'environnement et des outils numériques, de chaque enseignant des premier et second degrés. Cette mission s'inscrit dans un objectif simple et partagé avec le ministère de l'Éducation nationale : la réussite de tous les élèves.

QUEL EST L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LA PRATIQUE ENSEIGNANTE ?

Nous évoluons dans un environnement numérique qui invite à une réflexion sur les pratiques pédagogiques et sur la façon dont les technologies de l'information et de la communication peuvent renouveler ou enrichir la manière dont les enseignants investissent leur mission, et ce dans un contexte mouvant qui

exige de repenser la continuité pédagogique. Nos équipes se tiennent à leurs côtés pour les former et les outiller dans la compréhension et la maîtrise de ce virage numérique.

QUE PROPOSEZ-VOUS POUR CEUX QUI SOUHAITENT S'ENGAGER DANS CE MÉTIER ?

Réseau Canopé bénéficie de tiers-lieux départementaux - les **Ateliers Canopé** - avec des équipes de formateurs qui accueillent et conseillent les enseignants mais aussi tous ceux qui se destinent à la profession.

Nous sommes attachés à rendre visible et accessible la culture enseignante, riche d'expérimentations et d'innovations : je pense à **Extraclasse**, nos podcasts donnant la parole à ceux qui font l'École ou encore à l'**Agence des usages** et sa veille internationale sur les pratiques enseignantes. J'invite enfin les candidats à explorer **CanoTech**, notre plateforme de formation en ligne et à profiter de **notre abonnement Canopé**.

Autant de services utiles pour rejoindre cette profession exigeante mais passionnante : l'enseignement ! ■

EXTRA CLASSE

La plateforme de podcasts Extra classe donne la parole à des personnes « extra ordinaires », comme vous qui faites vivre et évoluer l'école. Chaque semaine, retrouvez dans cet espace d'échanges entre pairs de nouveaux contenus audio numériques à écouter ou télécharger.

Rendez-vous tous les mercredis pour l'émission « **Les Énergies scolaires**, le podcast de toutes les énergies qui font école ». Des membres de la communauté éducative y apportent leur témoignage, partagent leur expérience dans des récits immersifs de 7 minutes. Une fois par mois, les animateurs de la plateforme s'entourent d'experts et d'acteurs de terrain pour analyser avec eux les questions éducatives et pédagogiques qui vous animent dans « **Parlons pratiques**, l'émission des pratiques pédagogiques inspirantes », des interviews et tables rondes de 15 à 30 minutes.

Ces témoignages constituent des appuis et des sources d'inspiration pour l'ensemble de la communauté éducative !

À écouter ou télécharger sur extraclasse.reseau-canope.fr

Abonnement Canopé

**Vous êtes étudiant(e) en MEEF
ou professeur stagiaire ?**

L'abonnement est OFFERT* pour vous !

Aide à la préparation
de votre concours d'enseignant

Accueil privilégié
dans votre Atelier Canopé

Des réductions sur nos ouvrages

Emprunt de ressources

Accès à Numilog

Des webinaires exclusifs

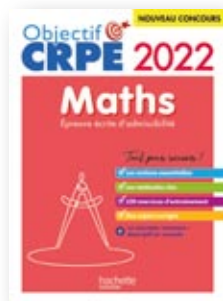
Accès à Pégase

Accès aux Petits Ateliers

* sur présentation d'un justificatif, conditions dans le règlement de services des Ateliers Canopé consultable sur www.reseau-canope.fr



**Découvrez
les services et avantages
réservés à nos abonnés !**



ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

CRPE 2022 : Maths

L'épreuve de Maths, d'une durée de trois heures, est constituée d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

Le programme de l'épreuve est constitué du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 (fin de Troisième) complété par la partie « Nombres et calculs » du programme de Seconde générale et technologique.

Les pages qui suivent sont extraites du livre **MATHS, épreuve écrite d'admissibilité**

publié par Hachette éducation, collection Objectif CRPE 2022

Août 2021 – 432 pages - ISBN 978-2-01-787727-1 - Format 180 x 250 mm

Conçu pour les étudiants en master MEEF, les candidats libres et en formation privée, cet ouvrage propose une préparation complète à l'épreuve d'admissibilité de Maths du CRPE :

- Toutes les informations essentielles pour comprendre les enjeux du nouveau concours et de la nouvelle épreuve de Maths
- Toutes les connaissances au programme expliquées et illustrées par de nombreux exemples
- Plus de 65 exercices modèles détaillant les méthodes de résolution types à maîtriser
- 150 QCM pour vous tester au cours de vos révisions
- Plus de 230 exercices d'entraînement progressifs, tous corrigés et commentés
- 2 sujets complets du concours, corrigés et accompagnés de conseils
- Des tutos pratiques sur les principaux outils à maîtriser : calculatrices, Scratch, tableur, logiciel de géométrie dynamique

Cet ouvrage inclut un *guide d'accompagnement* pour optimiser la préparation des candidats et mettre toutes les chances de son côté.

Pour vous aider dans votre préparation au concours, le cours traite l'intégralité du programme, chaque définition ou propriété est illustrée par un exemple ; les méthodes de résolution sont explicitées et suivies d'une série d'exercices de difficulté progressive, tous entièrement corrigés. Voici un extrait de cours d'arithmétique en page 33 et suivantes.

E Déterminer l'ensemble des diviseurs d'un nombre

Il peut être utile dans certains problèmes de savoir déterminer la liste exhaustive de tous les diviseurs (pas nécessairement premiers) d'un nombre entier naturel. Nous allons pour cela utiliser la décomposition en facteurs premiers.

1. Arbre donnant la liste des diviseurs

Exemple 8

Cherchons tous les diviseurs de 140.

Nous avons vu précédemment que $140 = 2^2 \times 5 \times 7 = 2^2 \times 5^1 \times 7^1$.

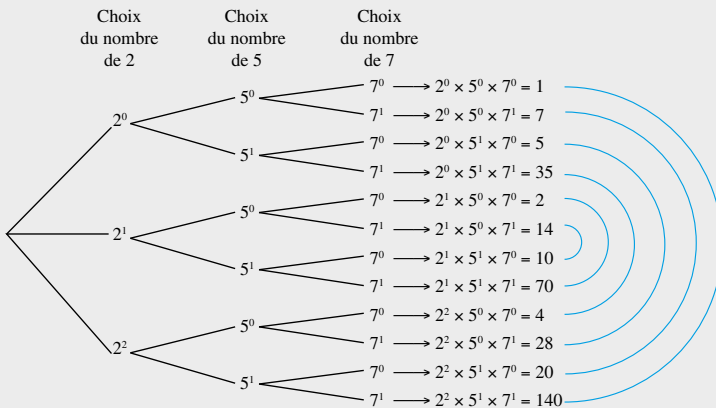
Si un nombre D est diviseur de 140, alors il y aura nécessairement dans sa propre décomposition en facteurs premiers :

- zéro, un ou deux 2 (car l'exposant de 2 dans la décomposition de 140 est 2) ;
- zéro ou un 5 (car l'exposant de 5 dans la décomposition de 140 est 1) ;
- zéro ou un 7 (car l'exposant de 7 dans la décomposition de 140 est 1).

Par exemple, en choisissant pour décomposition du diviseur D : zéro 2, un 5 et un 7, on obtient : $5 \times 7 = 35$ qui est bien un diviseur de 140.

Si l'on choisit de ne pas mettre de 2, c'est-à-dire zéro 2, dans la décomposition multiplicative de D , il suffira d'écrire 2^0 car $2^0 = 1$.

Pour déterminer la liste exhaustive de tous les diviseurs de 140, nous allons représenter tous les choix possibles à l'aide d'un arbre :



Nous obtenons la liste complète de tous les diviseurs de 140 :

1, 7, 5, 35, 2, 14, 10, 70, 4, 28, 20, 140.

Remarque : L'organisation de la construction de l'arbre permet de réunir les diviseurs en couple, avec des demi-cercles bleus, tels que :

$$1 \times 140 = 7 \times 20 = 5 \times 28 = 35 \times 4 = 2 \times 70 = 14 \times 10 = 140.$$

> suite p. 34

méthode 1 Savoir utiliser la division euclidienne

Le 21 juillet 1969 à 3 h 56 (heure française), Neil Armstrong a été le premier homme à effectuer un premier pas sur la Lune. Sachant que le 1^{er} janvier 1969 était un mercredi, retrouver quel jour de la semaine a eu lieu cet événement marquant dans l'histoire de l'humanité.

✓ CORRIGÉ COMMENTÉ

On peut commencer à réfléchir à cet exercice en remarquant que, si le 1^{er} janvier était un mercredi, alors, une semaine plus tard, le 8 janvier ($7 + 1$) est aussi un mercredi, ainsi que, deux semaines plus tard, le 15 janvier ($2 \times 7 + 1$).

Du 1^{er} janvier au 8 janvier, il s'est écoulé : $8 - 1 = 7$ jours.

Du 1^{er} janvier au 15 janvier, il s'est écoulé : $15 - 1 = 14 = 2 \times 7$ jours.

Ainsi, si le nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier peut s'écrire sous la forme d'un multiple de 7, on retombera sur un mercredi.

On voit de même facilement que si le nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier peut s'écrire sous la forme d'un multiple de 7 plus 1, on tombera sur un jeudi.

On est donc amené à déterminer le nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier 1969 jusqu'au 21 juillet 1969 et à trouver le reste de la division euclidienne de ce nombre par 7.

Si le reste est :	0	1	2	3	4	5	6
Alors le 21 juillet 1969 est :	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi

Il y a 31 jours en janvier, 28 jours en février (année non bissextile), 31 jours en mars, 30 jours en avril, 31 jours en mai, 30 jours en juin.

Donc le nombre de jours écoulés du 1^{er} janvier 1969 au 21 juillet 1969 est :

$$(31 + 28 + 31 + 30 + 31 + 30 + 21) - 1 = 202 - 1 = 201.$$

Effectuons la division euclidienne de 201 par 7 : $201 = 7 \times 28 + 5$.

Le reste est 5 et le 21 juillet 1969 est donc un lundi.

méthode 2 Savoir utiliser l'outil PGCD

Un confiseur a fabriqué 910 bonbons au miel et 770 bonbons au citron. Il veut les répartir dans des sachets identiques, chaque sachet doit avoir la même composition de bonbons au miel et au citron.

Tous les bonbons doivent être placés dans les sachets.

- 1 Quel nombre maximal de sachets identiques le confiseur peut-il ainsi réaliser ?
- 2 Quelle est alors la composition de chaque sachet ?

✓ CORRIGÉ COMMENTÉ

1 Le nombre de sachets doit diviser le nombre de bonbons au miel et le nombre de bonbons au citron. C'est donc un diviseur commun à 910 et à 770.

Le nombre maximal de sachets pouvant être réalisés est donc le plus grand commun diviseur de 910 et 770. On cherche alors le PGCD de 910 et de 770.



Échauffement

→ Corrigés p. 35

1 Distinguer multiples et diviseurs

- 10 est-il multiple de 4 ?
- 5 est-il diviseur de 25 ?
- 252 est-il multiple de 9 ?
- 18 est-il diviseur de 9 ?
- Quel est l'ensemble des multiples de 5 ?
- Quel est l'ensemble des diviseurs de 48 ?

2 Connaître l'écriture de la division euclidienne

Sachant que :

$$36\,202\,744 = 9\,658 \times 3\,748 + 4\,560,$$

donner le quotient de la division euclidienne de 36 202 744 par 3 748.

3 Utiliser des écritures littérales Caractériser une division euclidienne

- Montrer que si un entier est impair alors son carré est impair.
- Quel est le reste dans la division euclidienne par 8 du carré d'un nombre impair ?

4 Utiliser un contre-exemple

La formule suivante $f(n) = n^2 - n + 41$, où n est un entier, donne-t-elle toujours un nombre premier ?

5 Utiliser les critères de divisibilité

On multiplie tous les nombres impairs de 1 à 2 021. Par quel chiffre se termine le produit ?

1. Non, $10 = 2,5 \times 4$, mais 2,5 n'est pas un entier naturel.
2. Oui, $25 = 5 \times 5$, et 5 est bien un entier naturel.
3. Oui, $252 = 28 \times 9$ et 28 est bien un entier naturel.
4. Non, $9 = 0,5 \times 18$ et 0,5 n'est pas un entier naturel.
5. 0, 5, 10, 15, 20... Cet ensemble contient une infinité d'éléments, tous de la forme $5k$ où k est un entier naturel.
6. Les diviseurs de 48 sont : 1, 2, 3, 4, 6, 8, 12, 16, 24 et 48.

- 2 On constate que $4\,560 > 3\,748$, donc $36\,202\,744 = 9\,658 \times 3\,748 + 4\,560$ n'est pas l'écriture de la division euclidienne de 36 202 744 par 3 748.

Dans 4 560 on peut faire un paquet de 3 748 de plus : $4\,560 = 3\,748 + 812$.

On peut écrire :

$$\begin{aligned} 36\,202\,744 &= 3\,748 \times 9\,658 + (3\,748 + 812) \\ &= 3\,748 \times 9\,659 + 812. \end{aligned}$$

Le quotient de la division euclidienne de 36 202 744 par 3 748 vaut donc 9 659 et le reste est 812 (on a bien $812 < 3\,748$).

- 3 1. On considère un entier impair n , donc on sait par définition que n peut s'écrire $n = 2k + 1$, où k est un entier. Ainsi, en utilisant la double distributivité (ou la 1^{re} identité remarquable) :

$$\begin{aligned} n^2 &= (2k + 1)^2 = (2k)^2 + 2 \times 2k \times 1 + 1^2 \\ &= 4k^2 + 4k + 1. \end{aligned}$$

Par conséquent, en factorisant :

$$\begin{aligned} n^2 &= 4k(k+1) + 1 = 2 \times 2k(k+1) + 1, \\ &\text{qui est impair puisque de la forme } 2K + 1 \text{ (où } K = 2k(k+1) \text{ est bien un entier).} \end{aligned}$$

2. On a obtenu que $n^2 = 4k(k+1) + 1$. Or $k(k+1)$ est le produit de deux entiers consécutifs, et donc l'un des deux est pair. Supposons par exemple que k soit pair, donc de la forme $2l$ où l est un entier. On a alors $n^2 = 4 \times 2l(2l+1) + 1 = 8l(2l+1) + 1$, qui est une écriture de la forme $8q + 1$, où $q = l(2l+1)$ est un entier et $1 < 8$, donc cette égalité traduit la division euclidienne de n^2 par 8 et le reste est égal à 1.

- 4 On peut appliquer la formule pour quelques valeurs de n , par exemple :

$$f(0) = 41, \quad f(1) = 41, \quad f(2) = 43, \quad f(6) = 71,$$

$$f(10) = 131.$$

On constate que ces nombres sont premiers, il est donc tentant de conjecturer : « quel que soit l'entier n , $f(n)$ est un nombre premier ».

Pourtant, cette propriété est fautive comme le montre le contre-exemple suivant :

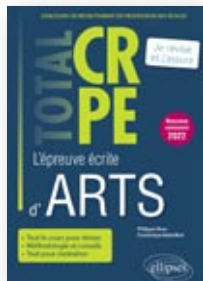
$$f(41) = 41^2 - 41 + 41 = 41^2 = 1\,681, \text{ qui possède trois diviseurs : } 1, 41 \text{ et } 1\,681.$$

- 5 On cherche à utiliser les critères portant sur le dernier chiffre.

Le produit contient le facteur 5, il est donc divisible par 5, et son dernier chiffre est par conséquent 0 ou 5.

Les facteurs sont tous impairs, donc le produit est impair, ainsi son dernier chiffre n'est pas 0.

Finalement, le produit se termine par le chiffre 5.



ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

CRPE 2022 : option ARTS

Le domaine des arts (arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts) constitue l'une des options de la 3^e épreuve écrite d'admissibilité du CRPE. L'épreuve se présente sous la forme d'un sujet à traiter en 3 heures. Ce sujet est constitué d'un dossier qui comporte des documents de différentes sources dont le contenu éclaire une problématique générale. Les questions qui s'y rapportent sont d'ordre scientifique, culturel, didactique et pédagogique.

Les pages qui suivent sont extraites du livre ***L'épreuve écrite d'ARTS*** de Philippe BRUN et Dominique HABELLION

publié par ELLIPSES, Collection Total CRPE

Juin 2021 - 464 pages - ISBN 9782340-048256 - Format 165 x 240 mm

Cet ouvrage a été conçu pour aider les candidats à se préparer à cette épreuve de manière autonome. Il est constitué de 187 fiches thématiques qui sont autant de ressources scientifiques et pédagogiques et permettront de répondre aux questionnements du candidat en fonction de ses besoins. Voici une sélection de 2 de ces fiches.

Les rencontres musicales (Fiche 178)

L'Histoire des Arts à l'école doit être aussi l'occasion d'aller à la rencontre de la création musicale sous tous ses aspects : compositeurs, interprètes et oeuvres ne sont pas que des éléments virtuels concrétisés par une affiche, par un album ou par un vidéoclip sur le Net. Rien ne peut remplacer l'expérience vivante de la rencontre, de l'expérience et du dialogue avec les divers acteurs de la musique et du son, les artistes compositeurs et interprètes et les techniciens qui les accompagnent.

De plus, l'écoute musicale sur des enceintes ou sur un casque, même de bonne qualité, est une écoute « réduite » qui restreint l'espace en compactant les diverses sources sonores sur deux haut-parleurs. Une grande partie du relief acoustique créé par l'architecture du lieu et le placement des musiciens est gommée par cette réduction artificielle. Rien n'est plus captivant pour les oreilles que l'écoute d'un concert in situ.

I. Une démarche

Assister à un concert, c'est très souvent faire la démarche de se rendre d'abord sur un lieu particulier dont l'architecture et l'acoustique sont adaptées à une écoute confortable : les centres culturels, les théâtres, les salles de concert ou les auditoriums.

Aujourd'hui, il est vrai que les techniques de diffusion sonore permettent de transformer n'importe quel lieu en salle de concert : l'exemple du Stade de France, qui accueille aussi bien des chanteurs populaires que des chanteurs d'opéra, des orchestres classiques que des groupes rock, en est un exemple frappant. De nombreux festivals de musique investissent même des espaces ouverts extérieurs comme un jardin public ou une plage.

La démarche pédagogique qui consiste à prolonger une séquence d'éducation musicale ou d'histoire des arts par l'écoute commune d'un concert est un enrichissement artistique unique qui s'appuie sur une expérience de classe hors les murs de l'école.

II. Une expérience sensible

L'expérience du concert « live » est irremplaçable car elle permet de baigner l'auditeur dans un véritable espace acoustique, avec des musiciens physiquement présents et actifs sur scène. Le concert n'est pas seulement un événement culturel, c'est aussi un acte de communication entre des interprètes et un public.

Cet acte de communication se concrétise par le cérémonial de l'entrée des musiciens sur la scène, par les applaudissements des auditeurs, par les gestes et les mouvements des interprètes et par la musique elle-même. Un concert réussi est un moment de partage dont l'émerveillement qu'il suscite se lit dans le regard des élèves.

III. Une occasion de découvertes

Certains lieux consacrés à la musique offrent aussi des espaces d'exposition qui permettent de découvrir d'autres aspects patrimoniaux du paysage musical comme, par exemple, l'exposition permanente d'instruments à la Cité de la Musique à Paris.

Des expositions temporaires autour d'une thématique musicale peuvent parfois investir des médiathèques. Ces visites peuvent très efficacement compléter l'ensemble des activités faites dans la classe.

L'enseignement d'histoire des arts est aussi l'occasion de rencontrer des personnes dont le métier relève des secteurs artistiques et culturels. La visite d'un atelier artisanal (luthier, facteur d'orgue) ou d'un studio d'enregistrement sont autant d'expériences enrichissantes pour l'élève. Toutes ces diverses circonstances de rencontres provoquées par l'enseignant peuvent faire naître de nouvelles vocations, mais l'objectif affiché par les programmes dépasse le simple cadre de la classe puisqu'il est d'amener l'élève à fréquenter seul ou accompagné un lieu culturel et à pouvoir « se repérer » (BO 2020) dans un musée, un lieu d'art et un site patrimonial.

IV. Des rencontres dans la classe

À l'inverse, les artistes et les musiciens peuvent aussi investir l'école ou la classe en venant à la rencontre des élèves. L'enseignant doit pouvoir s'appuyer sur des ressources de proximité pour inviter un élève, un parent ou un ami musicien à venir présenter, par exemple, un instrument de musique à la classe. La plupart du temps, il existe localement des associations qui proposent des animations musicales à destination d'un public scolaire. Enfin, des résidences d'artistes dans l'école peuvent être organisées avec le soutien des institutions académiques.

Toutes ces expériences viennent enrichir le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) de l'élève. L'objectif de l'accumulation et de la diversification de toutes ces expériences artistiques est de semer chez l'élève le désir de poursuivre par lui-même ces rencontres.

> suite p. 38

La classe au musée (Fiche 179)

I. Le lieu de la « rencontre »

En classe, l'enseignant dispose d'une documentation iconographique de plus en plus riche avec les ressources du *Web*. Néanmoins, la véritable « rencontre » au musée ou dans une autre structure culturelle se fait dans toutes les **dimensions sensibles**.

L'élève éprouve l'oeuvre, fait l'expérience de sa matérialité, de sa taille, de sa relation à l'espace d'exposition et des relations de proximité avec d'autres oeuvres accrochées dans le même espace. La visite au musée est donc un moment privilégié.

II. Le projet pédagogique

La visite ne peut être isolée d'un projet pédagogique. En ce sens, elle répond à des **objectifs** d'apprentissage et à des **compétences**. Les compétences « identifier » et « analyser » des programmes d'histoire des arts se poursuivent de la classe au musée.

La compétence « se repérer » ne peut se construire qu'en fréquentant des lieux d'art.

Les objectifs de la séquence permettent de choisir les oeuvres sur lesquelles porte la visite. La visite sera mise au point par l'enseignant en collaboration avec le médiateur de la structure : un partenariat culturel se met donc en place.

III. La préparation de la visite

Les activités en amont de la visite apportent les **prérequis** nécessaires du point de vue des apprentissages esthétiques, méthodologiques et langagiers, contextuels...

Des outils didactiques seront utilisés comme les albums sur le thème du musée ou des outils proposés par la structure (des valises pédagogiques, des dossiers...). Le projet pédagogique permet de déterminer un **axe de visite** en lien avec les objectifs, en choisissant quelques oeuvres à travailler. En plus de la préparation pédagogique, une **préparation administrative et organisationnelle** est nécessaire.

IV. La visite

Le temps de la visite est un temps de **coéducation** pendant lequel professeur et médiateur culturel sont deux interlocuteurs des élèves. Les deux sont actifs (diversement selon les cas, le professeur pouvant prendre en charge un groupe ou accompagner le médiateur pour intervenir ensemble). Le professeur reste responsable de sa classe. Des oeuvres ont été sélectionnées car on ne saurait embrasser l'ensemble des collections ou de l'exposition en quelques heures.

Les modalités principales sont :

- L'**atelier de pratique** plastique en lien avec les oeuvres et l'axe du projet, animé par le médiateur. La production constitue pour l'élève une modalité d'appropriation des questionnements artistiques présents dans les oeuvres choisies.
- Des **activités plus autonomes** des élèves pour découvrir les lieux (en cycle 3). Parfois, cette visite des élèves peut être appareillée par des fiches de « jeux de pistes » ou autres questionnaires pour mieux cibler l'attention sur les oeuvres, les cartels, les accrochages.
- Des « **face à l'oeuvre** » engageant des regards, des échanges verbaux, éventuellement des croquis. Ces « face à l'oeuvre » peuvent être animés directement par le médiateur

(ou animés ensemble, avec le professeur) ou être d'abord anticipés, en autonomie, par des groupes d'élèves. Le « face à l'oeuvre », qui rend l'élève actif, permet de partir de ses réactions premières pour ensuite expliciter quelques phénomènes artistiques.

- Pour **garder trace** de la visite, l'élève peut photographier (si cela est autorisé), croquer et écrire (sur un carnet de dessin).

V. L'aval de la visite

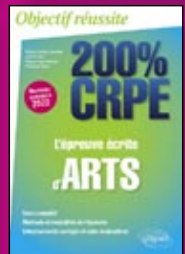
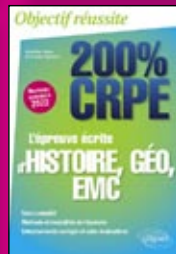
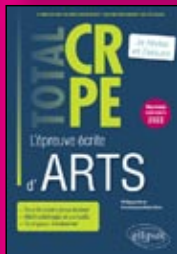
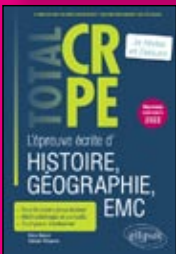
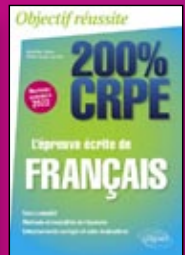
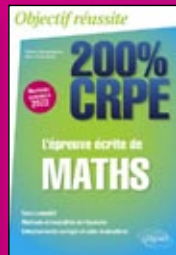
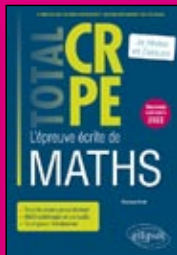
Suivant les projets, les suites de la visite sont multiples. Cependant, il semble incontournable de faire au moins un **bilan** avec les élèves pour tirer des enseignements ou des questionnements de l'expérience de visite et pour institutionnaliser des connaissances.

Ensuite, en histoire des arts et/ou dans les autres disciplines du projet, peuvent se poursuivre les apprentissages, selon la **progression** établie lors de la construction de la séquence.

VI. Approfondissements

Des partenariats plus approfondis peuvent parfois être institués ; les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) permettent d'être plus ambitieux et d'aller plus loin dans le partenariat culturel, jusqu'à une co-construction du projet.

Réussir le CRPE avec Ellipses !



Retrouvez tous les titres des ouvrages de préparation aux concours sur www.editions-ellipses.fr



MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

CRPE 2022 : Élaborer une séance

L'épreuve écrite d'application pour les arts plastiques consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Ces pages sont extraites du livre **Arts plastiques Écrit / admissibilité** d'Hélène GOUPY

publié par Dunod, Collection Je prépare

Août 2021 - 320 pages - ISBN 978-2-10-0829644 - Format 170 x 240 mm

Cet ouvrage propose une méthodologie détaillée et illustrée tant pour les aspects disciplinaires que didactiques de l'épreuve. Extrait choisi : « La Fiche de préparation ».

.../. Après toutes ces approches théoriques, il devient urgent de se mettre au travail, en privilégiant ce que le candidat connaît le moins et qui, paradoxalement, demeure la part la plus attendue dans ce concours de recrutement : la dimension didactique. Les pistes qui vont suivre complètent les indications des chapitres précédents. L'éclairage méthodologique qui les accompagne doit, en s'inscrivant dans la progressivité, faciliter la prise de conscience des exigences de l'épreuve.

1 La fiche de préparation : un outil de base

Pendant sa journée d'école, un professeur a énormément de choses à organiser : superviser sa classe, gérer le temps, ramener les élèves à la tâche, veiller aux difficultés éventuelles... Il ne peut pas simultanément conduire une activité et élaborer ce qu'il va faire dans le quart d'heure suivant : cela doit être pensé à l'avance.

Ainsi, la préparation de chaque cours constitue-t-elle un aspect fondamental de la démarche professionnelle de l'enseignant. Elle inscrit la conduite de la classe dans une dimension de réflexion et de véritables choix pédagogiques. Elle rend cohérente son action vis-à-vis de tous les acteurs de l'école : enseignants, élèves, parents...

Cela implique, pour chaque séance, que soit menée une réflexion préalable relative à l'organisation matérielle et pédagogique visant à assurer la réussite de tous les élèves.

Pour assurer la cohérence et la continuité des apprentissages, ce travail, inscrit dans l'anticipation, doit tout d'abord prendre en compte les obligations liées aux programmes, aux réalités du terrain et aux choix de démarches pédagogiques.

Autre élément indispensable : envisager ce que vont penser les élèves.

Ceux-ci ont, sur la plupart des sujets abordés, des représentations préalables, souvent stéréotypées, qui font parfois obstacle à la construction des savoirs. Lors de la préparation, il convient d'élaborer une situation-problème afin de ménager un moment de « mise en étonnement » pour que les élèves mesurent l'écart avec leurs pensées spontanées. C'est ce côté surprenant qui fait « la saveur du savoir » et qui suscite intérêt et motivation.

Dernier élément fondamental : il importe de réfléchir au sens qu'ils prêtent à l'activité – l'échec de certains étant lié à un malentendu sur les contenus d'apprentissages et/ou sur les attendus.

Il est donc indispensable de concevoir un outil permettant de :

- clarifier son objectif ;
- conduire sa classe avec aisance ;
- préparer le matériel nécessaire ;
- organiser une différenciation pédagogique pour la réussite de tous ;
- anticiper la phase de verbalisation (donc lister le vocabulaire attendu a minima et les questions qui permettront de le faire émerger) et concevoir son organisation pratique pour que les élèves soient actifs ;
- prévoir les références artistiques à montrer ;
- déterminer les modes d'évaluation en regard des compétences à construire.

On peut commencer à remplir la fiche par n'importe quelle entrée. Il n'y a aucune obligation de la compléter dans l'ordre d'apparition des rubriques qui y figurent – l'essentiel étant, au final, d'aboutir à un tout cohérent.

Dernier point : pour reprendre la célèbre formule de Nicolas Boileau, « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément 1 » ; en d'autres termes, point n'est besoin d'user d'un registre lexical jargonnel pour élaborer une situation d'enseignement pertinente.

1. In L'Art poétique (1674).

... RÉCAPITULATIF ...

Une fiche de préparation donne une vue détaillée du montage et du déroulement d'une séance.

Elle renseigne de manière explicite sur le dispositif mis en place, sur la mise en oeuvre envisagée pour atteindre les objectifs visés.

Pour être sûr de n'oublier aucun paramètre et élaborer un dispositif cohérent, l'outil placé en annexe peut s'avérer utile. Cependant, cette « feuille de route » ne doit pas être considérée comme un élément « figé » : travailler sur le questionnement implique nécessairement que les enfants produisent des réponses auxquelles le professeur n'avait pas pensé. Ce document ne peut être que « prévisionnel ».

Cette grille s'avère indispensable pour asseoir les paramètres de la situation-problème abordée, mais doit être abondée/remaniée, en cas d'application sur le terrain, lors de stages, en fonction des stratégies des élèves, de leurs productions et de leurs dires.

L'enseignement des arts plastiques suppose une ouverture à l'imprévu. Cette aptitude de mobilité chez l'enseignant favorisera, en retour, la démarche de création des élèves.

> suite p. 42

2 Entraînement : s'emparer des programmes

Le candidat est invité à produire diverses propositions, en prenant appui sur les pistes évoquées. Constituer régulièrement des fiches de préparation conduit à des automatismes méthodologiques. Les cycles mentionnés dans les exemples suivants le sont à titre indicatif.

Les programmes ne sont pas des entraves à la liberté pédagogique, mais des guides sur lesquels fonder son enseignement. La plupart des indications utiles à l'élaboration d'une fiche de préparation figurent au fil des instructions officielles. Encore faut-il savoir ce qu'on y cherche, donc, lire correctement ces prescriptions. Il revient au candidat d'y relever des passages-clés en discriminant ce à quoi ils se réfèrent (les programmes de 2015 présentent des tableaux synthétiques qui conduisent à un meilleur repérage). Le propos y est dense, les phrases ponctuées de virgules et pourvues de conjonctions de coordination et/ou de parenthèses.

Autant dire qu'il convient, pour chaque idée développée au fil du texte, d'en extraire un tout petit passage et non de reporter l'ensemble d'une phrase dans sa fiche de préparation. On risquerait là l'errance, donc l'imprécision de ce qu'on souhaite enseigner aux élèves.

Exemple

L'appui des programmes

- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques au cycle 1¹ :
Axe « dessin »

Question	Paramètres matériels	Capacités	Indicateurs
Incidence de paramètres matériels sur la trace obtenue	Différentes textures de papier, de cartons, tablettes numériques, ardoises...	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des effets • Comparer différents effets produits 	S'adapter à des supports présentant des caractéristiques variées
	Plumes, feutres, stylets, crayons, pinceaux...	Affiner son geste, en maîtriser la trajectoire, le mouvement, l'amplitude et la vitesse	S'adapter à des outils
	Fusain, pastel, sanguine, encre, peinture... S'adapter à des médiums	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de l'évolution des tracés • Saisir l'efficacité des choix opérés 	S'adapter à des médiums
	Plan de travail vertical, horizontal, incliné.		S'adapter à des plans différents

On perçoit ici, pour une même question, la variété des situations potentielles.

Or, il n'est pas envisageable de tout aborder en une seule séance : il convient de ne retenir qu'un axe. Ne faire varier qu'un seul paramètre à la fois permet à l'enfant de mesurer les implications plastiques qui découlent de ces changements. Le but est de pouvoir discuter de ces résultats. Si plusieurs éléments varient simultanément, jamais le tout-petit ne sera en mesure d'établir précisément l'incidence particulière qui découle de tel ou tel facteur. En clair, il faut déterminer un unique objectif général et ne modifier qu'une unique donnée – nécessaire protocole pour engager des comparaisons fondées.

Piste

Question : incidence du support sur la trace obtenue

Dans le but de comparer **différents effets produits**, on pourra, par exemple, ancrer la séance dans le premier axe. Il serait demandé à des élèves de moyenne section d'explorer divers **types de supports** afin de compléter leur répertoire de traces (carnet individuel sur lequel figurent les expériences passées). Avec de l'encre, ils réaliseront des empreintes monochromes résultant de l'usage d'un seul outil. En invitant les enfants à laisser trace d'un objet au fil d'un « parcours » composé de papiers variés fixés entre eux, on les convie à faire l'expérience de l'aspect changeant des formes obtenues ; même geste, même médium, même couleur : bien que l'objet utilisé demeure inchangé, le résultat sera toujours singulier. Ils constateront alors qu'une empreinte sera nette sur du papier lisse, s'étalera – quitte à devenir méconnaissable – sur du papier absorbant, sera striée sur du carton ondulé... Ainsi seront-ils incités à mettre en relation les qualités physiques du support avec les caractéristiques plastiques produites (forme floue, partielle, large, fluide, nette, etc.).

1. Source : Programme du cycle 1 en vigueur à la rentrée 2020, arrêté du 17/07/2020, BOEN n° 31 du 30/07/2020.

RÉUSSIR LE CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

NOUVEAU
CRPE 2022

22,90 €

ADMISSIBILITÉ



OCTOBRE 2021
9782100829606



OCTOBRE 2021
9782100829613



OCTOBRE 2021
9782100829620



NOVEMBRE 2021
9782100829637



AOÛT 2021
9782100829644

ADMISSION



NOVEMBRE 2021
9782100829651

ÉPREUVE DE
LEÇON ORALE
PARUTION 2022

DUNOD
une page d'avance



RÉUSSIR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

CRPE 2022 : LEÇON

L'épreuve de « Leçon » porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Les pages qui suivent sont extraites du livre **LEÇON - Le manuel complet pour réussir l'oral** coordonné par Aline MERLOT et dirigé par Marc LOISON

publié par VUIBERT, Collection Concours Professeur des écoles
Août 2021 - 352 pages - ISBN 978-2-311-21141-2 - Format 170 x 240 mm

Pour vous préparer efficacement à cette épreuve, cet ouvrage propose 25 fiches méthodologiques où sont présentés les éléments incontournables à prendre en compte lors de la conception ou l'animation d'une séance d'enseignement. Ces fiches sont complétées par des questions d'autoévaluation, des sujets analysés et 200 questions disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Retrouvez la fiche N°7 en page 45 et suivantes.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève (arrêté CRPE du 25 janvier 2021).

Quelques recommandations pour se préparer

Que l'on ne se méprenne pas, préparer une séance d'enseignement suppose non seulement de maîtriser les savoirs à enseigner, mais cela implique surtout d'en faciliter l'appropriation par les élèves. Par où commencer et quelles questions vous poser pour atteindre ce but ?

Les fiches de la première partie de l'ouvrage ont pour objectif de vous présenter les éléments incontournables à prendre en compte, de la conception de la leçon à l'institutionnalisation du savoir en passant par la nécessaire différenciation pédagogique.

EXTRAIT CHOISI : FICHE 7**Prendre en compte la diversité des élèves et différencier sa pédagogie****Définition**

Dans la fiche ressource Éduscol « Mise en oeuvre de la différenciation pédagogique », on explique la différenciation ainsi :

« Différencier pourquoi ? Une nécessité contextuelle et institutionnelle :

L'hétérogénéité au sein des classes constitue une réalité qui doit se lire comme une situation enrichissante. Accompagner au mieux les élèves dans les apprentissages et leurs progrès est une obligation inscrite dans les programmes et le référentiel des professeurs. La différenciation pédagogique constitue une réponse professionnelle incontournable pour articuler ces deux dimensions, réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous les élèves. »

www.lienmini.fr/11412-differenciation

Dans la préparation de votre leçon, vous devez porter une attention particulière à la nécessité de prendre en compte la diversité des élèves, afin de construire une situation d'apprentissage répondant à cette hétérogénéité.

1- Pour qui différencier ?

Les postulats de Burns sont très souvent utilisés pour caractériser l'hétérogénéité des élèves :

« Il n'y a pas deux apprenants :

- qui progressent à la même vitesse ;
- qui soient prêts à apprendre en même temps ;
- qui utilisent les mêmes techniques d'étude ;
- qui résolvent les problèmes exactement de la même manière ;
- qui possèdent le même répertoire de comportements ;
- qui possèdent le même profil d'intérêts ;
- qui soient motivés pour atteindre les mêmes buts. »

Pour la leçon, il s'agira de mettre en place un dispositif pour s'adapter aux profils des élèves ayant des acquis différents, des façons d'apprendre différentes, des rythmes de travail différents, etc.

Quelles seront les variables que vous pouvez associer à votre situation pour répondre à cette hétérogénéité ?

2- Quand et pourquoi différencier ?

Tableau réalisé à partir des 7 familles d'aide désignées par des verbes d'action, **selon Roland Goigoux**, chercheur et professeur en sciences de l'éducation :

	Pourquoi...	Quelques exemples pour la leçon
Avant la séance	<p>Préparer l'apprentissage en réunissant les conditions nécessaires à la compréhension de la séance</p> <p>Pour permettre à l'élève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entrer dans la séance ; - comprendre ; - réduire la part d'inconnu. 	<p>Avant la séance, la veille, raconter l'histoire qui sera lue le lendemain.</p> <p style="text-align: right;">> suite p. 46</p>

	Pourquoi...	Quelques exemples pour la leçon
Avant la séance	<p>Préparer l'apprentissage en réunissant les conditions nécessaires à la compréhension de la séance</p> <p>Pour permettre à l'élève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entrer dans la séance ; - comprendre ; - réduire la part d'inconnu. 	Avant la séance, la veille, raconter l'histoire qui sera lue le lendemain.
	<p>Revenir en arrière</p> <p>Pour permettre à l'élève de reprendre des « bases » nécessaires à un nouvel apprentissage.</p>	Revenir sur la conjugaison du verbe « avoir » au présent pour aborder le passé composé.
Pendant la séance	<p>Exercer</p> <p>Pour permettre à l'élève d'automatiser une procédure, de systématiser. C'est ce qu'on appelle faire des gammes, comme en musique.</p>	Mettre en place des temps pour les élèves qui ont besoin de s'exercer plus longtemps pour automatiser une procédure.
	<p>Soutenir</p> <p>Pour permettre à l'élève de verbaliser sa démarche et identifier ce qui fait obstacle.</p>	Faire verbaliser les objectifs, les contenus et les procédures : par exemple, sur une multiplication, faire verbaliser l'élève pendant qu'il l'exécute.
	<p>Revenir en arrière</p> <p>Pour permettre à l'élève de reprendre des acquis solides, « bases » nécessaires à un nouvel apprentissage.</p>	Revenir sur la conjugaison du verbe « avoir » au présent pour aborder le passé composé.
	<p>Compenser</p> <p>Pour enseigner des compétences requises non enseignées.</p>	On demande à l'élève de copier un texte, cependant lui a-t-on enseigné quelles sont les stratégies efficaces de copie ? La lecture et le repérage sur des affiches sont-ils travaillés ?
	<p>Réviser</p> <p>Pour synthétiser et mettre en avant les connaissances nécessaires à la réussite dans l'optique d'une évaluation.</p>	Faire verbaliser ce qui doit être retenu, ce qui est important. Les élèves peuvent anticiper les questions de l'évaluation.
Après la séance	<p>Faire autrement</p> <p>Pour enseigner la même chose autrement.</p> <p>Pour enseigner la même chose mais par quelqu'un d'autre.</p>	Changer de support de travail. Changer de stratégie. Utiliser des situations ludiques (jouer).
	<p>Exercer</p> <p>Pour permettre à l'élève d'automatiser une procédure, de systématiser, de s'entraîner, comme s'il faisait des gammes en musique.</p>	Proposer des plages horaires spécifiques pour permettre aux élèves qui en ont besoin de disposer de temps pour s'exercer afin d'automatiser une procédure.

3- Comment différencier ?

Pour votre leçon, vous pouvez vous appuyer sur la recherche et le dossier de synthèse du Cnesco (2017) : « Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement à la réussite de tous les élèves ? ».

La différenciation peut porter sur des objets différents :

- les contenus d'apprentissage ;
- les processus d'apprentissage ;
- les productions/résultats ;
- les environnements.

Ces variables seront détaillées dans la fiche 8 « Identifier les variables pédagogiques ».

www.lienmini.fr/11412-cnesco-differenciation

CONSEILS DU FORMATEUR

Questions à se poser dans la phase de préparation :

- ai-je pensé à la différenciation ?
- ai-je identifié les éventuels obstacles que rencontreront les élèves ? Et donc anticipé les aides à leur apporter ?
- à quel moment de la séance, puis-je différencier ?

NOUVEAUTÉ !

PRÉPARER LE CRPE C'EST COMME COURIR UN MARATHON, IL FAUT TENIR SUR LA LONGUEUR !

2022



Flashez moi pour en savoir +



9782311211672
juin 2021 • 192p.
17x24 cm • 17,90€

Marina a conçu pour vous l'outil idéal pour une année de révision efficace : votre compagnon indispensable vers la réussite au concours !



Professeure de écoles et maître-formatrice, Marina est aussi blogueuse et instagrammeuse (@maisquetilmaitresse). Elle est l'auteur.e à succès de Mon bulletin agenda de professeur des écoles 2021-2022, Mon planner de professeur de écoles 2021-2022 et La Classe flexible.

santé & prévoyance



La protection sociale complémentaire référencée par votre ministère

CNP Assurances protège dans la durée les personnes et tout ce qui compte pour elles. Référencée par le ministère de l'Éducation Nationale, elle a créé ANTICIPA, une offre globale santé et prévoyance adaptée à vos besoins :

- Une adhésion sans formalité médicale et sans avoir à vous déplacer
- Un accompagnement dans toutes vos démarches par un conseiller dédié
- Des garanties d'assistance et des services pour organiser au mieux vie privée et vie professionnelle

**Obtenez votre devis en ligne
en moins de 3 minutes**

**1 MOIS DE COTISATION OFFERT
POUR TOUTE NOUVELLE ADHESION***

Pour plus d'informations
<https://anticipa.cnp.fr>

ou

01 84 25 04 24

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
sauf jours fériés

* Offre valable jusqu'au 31/12/2021. L'offre ANTICIPA santé et prévoyance est réservée aux agents actifs et retraités du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.